

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,
Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

M A Y 1762.



A LUXEMBOURG,

Chez l'Héritière d'ANDRE' CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. DCC. LXII.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres; Mémoires des Arts & des Sciences de Trévoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Niceron, Barnabite, à présent 44 vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8^o. nouv. édit. revûe par Mr. de Calumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux: ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 Volumes.



L A C L E F
 DU CABINET
 D E S
 PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
 sur les matières du tems.

M A Y 1762.



A R T I C L E P R E M I E R.

*Contenant une Pièce utile tirée d'un Recueil de
 Mémoires concernant l'Oeconomie Rurale, par
 une Société établie à Berne en Suisse.*

Rura mihi & rigui placeant in vallibus amnes. VIRGIL.

L E S Muses se plaisent au séjour de la campagne, où la Nature étale sa puissance dans les trésors des Champs & dans l'émail des Prairies. Aux sons libres des chalumeaux, dans des siècles plus heureux, elles dictoient les loix aux peuples occupés du soin de leurs troupeaux. Théocrite entendit leurs

Y 2 leçons,

leçons, & après lui Virgile, fuyant les attraits de la Cour, les répétoit sur les rives fertiles du Pô. Inspiré par les Muses, le Chantre des Alpes a célébré sa Patrie & le bonheur de la liberté dont elle jouïit. Puissè l'Essai que nous allons rapporter, & qui est consacré à la gloire des Prairies, mériter des suffrages. Il tend à un bien par tout recevable. Il présente dans un ordre convenable les regles générales à suivre dans l'arrosement des Prez. L'Auteur, qui divise son Essai en deux Parties, nous le donne sur la Question suivante, proposée par la Société de Berne, savoir : *Quelle est la meilleure méthode d'arroser les Prez, soit à raison de la différente nature du Terroir & de sa situation, soit à raison des diverses qualités des Eaux.* Et voici comme il en traite dans sa premiere Partie. Nous ne pouvons, dans une telle matière, que rendre son Discours entier. Un Extrait pourroit l'infirmier.

Chacun, y dit-il, fait que l'arrosement des Prez n'est autre chose que l'art de répandre les eaux de manière qu'elles produisent la plus grande quantité de bonnes herbes, ou de fourages qu'il est possible. Nous voyons déjà par-là quel est le but principal des arrosemens ; & la meilleure façon d'égayer les Prez, sera celle qui remplira le mieux ce but ; & comme c'est-là notre objet essentiel, il importe de l'aprofondir, & de fixer les règles générales dont l'observation est indispensable pour y parvenir, avant que d'entrer dans le détail des regles particulières.

Dans l'égayage des Prez, selon l'idée que nous en avons donnée, on se propose deux buts différens ; l'on cherche d'un côté à se procurer la plus grande quantité, & de l'autre la meilleure qualité de fourage. Deux vûes qui ne doivent jamais être séparées : la premiere règle générale pour atteindre ces deux objets, sera d'observer dans l'arrosement des Prez une mesure convenable, sans passer jamais de certaines bornes. Il sera nécessaire de développer un peu plus

en détail cette règle, pour en démontrer la solidité.

L'eau unie à tous les principes qu'elle charie avec elle, fait la principale nourriture de toutes les plantes, & le véhicule qui sert à la leur transmettre; toutes ont besoin d'une certaine mesure d'humidité pour soutenir leur vie & pour augmenter leur accroissement, à la vérité les unes plus que les autres. L'expérience nous apprend, que presque toutes les herbes en demandent abondamment, nous le voyons dans nos prairies sèches, qui ne sont humectées que des eaux du Ciel; elles produisent à l'ordinaire plus d'herbes dans les années humides que dans les années sèches; nous l'observons encore dans les Prez qui sont égayés d'une manière convenable, & qui sont les plus riches en fourages: on le voit enfin dans les prairies grasses de nos montagnes, qui ne sont en rien inférieures à nos Prez les mieux arrosés du plat pays. Mais d'où vient qu'en général les Prez montagnaux sont plus fertiles en herbes que ceux de la plaine, si ce n'est de la grande abondance de pluie & de neige qui tombe dans ces contrées? Qu'on ne m'objecte pas que la richesse de ces Prez ne vient que de ce que les montagnards ne sement que peu de grains, & qu'ils ne se servent de leur fumier qu'à l'engrais des Prez; j'avoue que le fumier contribué beaucoup à l'amélioration de ces prairies, mais n'en a-t-on pas répandu sur ces Prez l'année dernière comme dans les précédentes? Et cependant le manque de fourage a été si considérable cette même année dans le bas Simethal & dans l'Oberland, que des gens dignes de foi m'ont assuré, qu'il y a eu des Prez qui n'ont pas donné cette année la dixième partie autant de foin qu'ils en donnoient dans les années les plus communes; n'alléguant d'autre raison de cette différence, que la sécheresse extraordinaire qui avoit régné dans ces contrées, pendant tout le Printems & le commencement de l'Été. On voit par-là que pour produire une grande quantité d'herbages, & parvenir ainsi au premier but des arrosemens, il faut nécessairement un degré considérable d'humidité: il est même à présumer que c'est à l'observation de cette méthode, & aux effets salutaires des arrosemens acci-

denteils, comme sont les inondations des rivières & des ruisseaux, qu'on doit l'art de l'égayage.

Mais n'est-il pas aussi très-sûr, que l'excès d'humidité est également nuisible ? Les Prez marécageux en surabondent, sans être plus fertiles en fourrages ; & quoiqu'il arrive quelquefois qu'une trop grande humidité ne nuise pas à la quantité de l'herbe, elle en diminuera toujours la qualité. Il est néanmoins important pour un Oeconome sage, d'avoir non seulement d'une grande quantité de fourrage, mais sur-tout une excellente qualité ; & cela doit être, comme nous l'avons déjà remarqué, le second but qu'on se propose dans l'égayage des Prez. Le bétail consomme une plus grande quantité de mauvais fourrage, il est cependant moins bien nourri, & cette nourriture ne réussit point à l'engraisser ; les vaches donnent moins de lait, les chevaux sont mal bâtis, prennent beaucoup de ventre, & ne sont pas si vigoureux que ceux qui sont nourris de meilleur fourrage. On remarque de plus, que ceux qui étoient naturellement noirs, perdent leur couleur, qui change en un brun sale & désagréable. L'expérience nous apprend encore, que le fumier du bétail nourri de mauvais fourrage, ne vaut pas à beaucoup près celui du bétail bien entretenu.

*Il est prouvé par l'expérience, qu'une trop grande humidité est très-nuisible à la bonté du fourrage : Je ne parlerai pas des marais, puisqu'il n'est simplement question ici que des Prez ; ceux-ci démontrent assez la solidité de mon principe. Il est incontestable que les Prez secs produisent le meilleur fourrage & le plus savoureux ; leur supériorité se fait appercevoir par la diversité de leurs herbes & de leurs fleurs. Quel riant spectacle que celui d'un Pré fleuri ! Et quelle tristesse ne produit pas la vûë d'une prairie qui étant continuellement sous l'eau, n'a ni ces agrémens ni ces avantages ! Tels sont l'espèce de Prez humides & marécageux qu'on nomme *Salchen*, dont toute la richesse consiste dans la production de quelques queues de chats, du air-jonc, & de pareilles mauvaises herbes, connues sous le nom général de *Kische*, en Allemand, & de *Seigne* dans le Pays de *Diesse*.*

Les Prez qu'on égayé tiennent le milieu entre
ces

ces deux espèces ; leur fourage n'est pas aussi excellent que celui de la première, il est cependant meilleur que celui de la seconde. La diversité & la bonté de leurs herbes est inférieure à celle des Prez, mais supérieure à celle des Prez humides ; ces mêmes Prez arrosés, se distinguent encore entre-eux par la qualité favorable de leurs herbagés, selon le degré d'humidité qu'on leur donne. Un seul exemple prouvera ce que j'avance. On voit dans les Prairies de *Languenthal*, à *Loxweil*, à *Zoffinguen*, & en plusieurs autres endroits, des terrains considérables tout couverts de *tacconay* ou de *petasite* ; il est vrai que ces herbes ne sont point mal saines, les vaches les mangent faute de mieux ; mais leurs grandes feuilles couvrent les autres herbes plus fines & plus délicates de leur ombre, & les étouffent ; leurs tiges trop fortes & trop succulentes ne peuvent bien sécher, en sorte qu'elles moisissent dans les tas. Quelques personnes plus éclairées que moi, prétendent que la quantité de ces herbes, dont ces terrains sont remplis, ne vient que de ce que les habitans du pays arrosent leurs Prez avec excès ; les plus experts Botanistes sont du même sentiment, & prétendent que ces herbes ne croissent que dans des endroits humides, & là où les eaux ne s'écoulent pas aisément. Il n'est pas moins vrai que nos payans abusent pour l'ordinaire des choses dont ils ont éprouvé l'heureux effet : qu'on leur donne un remède, dont trente gouttes leur auront été salutaires, ils en conclurront qu'un verre de cette même liqueur produira encore un meilleur effet.

Je crois avoir suffisamment prouvé qu'un trop grand arrosément est nuisible à la qualité du fourage ; si je voulois confirmer mon principe par l'autorité de quelques hommes illustres, je pourrois ajouter ce que *Linneus* observe à ce sujet, savoir : *que les herbes les plus remplies de suc, croissent pour l'ordinaire dans les terrains les plus secs, & qu'une trop grande humidité cause de la pourriture.* Enfin l'expérience nous apprend que le fourage des Prez secs est beaucoup meilleur dans les années sèches que dans les années humides.

La règle générale que j'ai indiquée découle donc naturellement de ce que j'ai dit jusqu'à présent, que celui qui veut remplir les deux buts de l'arrosément

& se procurer une abondante recolte de bon fougage, doit observer une certaine mesure dans l'arrosement des Prez, de façon à leur donner un degré raisonnable d'humidité.

Il sera nécessaire à présent de démontrer l'usage qu'on doit faire de cette regle, & d'indiquer la juste mesure qu'on doit suivre dans l'arrosement. Il faut d'un côté qu'il soit bien dirigé, & de l'autre qu'on observe avec attention le tems & la saison la plus propre pour l'arrosement : deux points que je dois encore traiter dans la premiere Partie de ce discours.

La bonne conduite dans la direction des eaux est d'une extrême importance; j'entends par-là la meilleure construction des aqueducs & des canaux, pour que l'eau puisse se répandre en quantité convenable sur les Prez. Je considère cet arrangement dans un point de vûe général, & telle qu'elle convient à toutes sortes de terrains & de positions. J'aurai occasion d'indiquer à ce sujet quelques regles particulières dans ma seconde Partie, en parlant des différens terroirs & de leurs diverses situations.

Avant que de donner une description précise des aqueducs & des canaux, je dois encore indiquer quatre ou cinq regles générales qu'on doit observer dans la direction de l'arrosement; ce qui nous fera connoître la meilleure manière de les construire.

Premiere Regle. On doit chercher à répandre l'eau sur toutes les parties des Prez qu'on veut arroser. Cette regle n'a pas besoin de preuve : elle n'admet d'exception que dans le seul cas, où quelque partie du Pré seroit naturellement humide, ou un peu marécageuse. Alors l'eau y seroit plus nuisible que profitable. Je ne puis passer sous silence la négligence de nos payfans, sur l'observation de cette regle. On pourroit très souvent aider la nature à peu de fraix par les secours de l'art, & porter l'eau plus haut qu'elle n'iroit naturellement, enforte qu'on arroseroit un espace de terrain, qui sans cela seroit maigre & sec : mon but n'est pas de constituer nos Oeconomies dans de grandes dépenses, ni de leur conseiller des ouvrages à pompe qui seroient dispendieux. Une seule roüe pour élever l'eau qui ne couleroit pas beaucoup, seroit souvent suffisante pour convertir une portion de terrain considérable, mais
d'un

d'un produit très-médiocre en un Pré fertile. Une digue de traverse sur laquelle on construïroit une écluse, qui seroit enfler un ruisseau, rendroit le même service. J'en ai vû un exemple. Un Gentilhomme Bernois acheta il y a quelque-tems des Paysans de Champagne, près de Grandson, un morceau de terrein des plus arides, situé au bord d'un ruisseau, à un prix très-modique. Les paysans le plainquirent d'abord, croyant qu'il eût mieux fait d'acheter pour l'amélioration de son vignoble de bons Prez que de maigres champs; mais ils furent bien étonnés lorsqu'ils virent qu'il avoit tellement fait enfler le ruisseau par le moyen d'une digue, qu'il pouvoit arroser ce terrein, & en faire un excellent Pré.

Seconde Regle. Il faut répandre l'eau autant également que possible, non-seulement sur tout le Pré en général, mais aussi sur chaque partie de ce terrein. Cette regle n'a pas plus besoin de preuves que la premiere. Si on la négligeoit, une partie des Prez recevroit trop d'eau, & l'autre trop peu; & dans les deux cas on n'atteindroit jamais le but de l'égayage, tel que je l'ai indiqué ci-dessus. On sentira donc aisément la nécessité de cette regle.

Troisième Regle. Il faut que le cours de l'eau ne soit ni trop abondant, ni trop étendu. J'exprime cette regle selon le langage ordinaire de nos campagnards; c'est pourquoi elle aura besoin d'une plus ample explication: elle se réduit à ceci. Que la distance d'un canal à l'autre, ou la distance de ces canaux au canal de décharge, ne doit pas être trop considérable; enforte que ce canal arrose seulement une certaine partie du Pré, proportionnée à la quantité d'eau: un exemple rendra la chose plus claire. Je suppose P. ex. qu'on ait un Pré, dont les pentes soient tellement égales par tout, que l'eau puisse se répandre de tous les côtés; on s'imagineroit qu'il suffit de construire un canal sur toute sa largeur dans sa partie la plus élevée, de façon qu'étant rempli d'une quantité suffisante d'eau, il pût se répandre également sur la partie inférieure du Pré. Mais selon notre regle un tel canal ne suffiroit pas, parce que le cours de l'eau seroit porté trop loin. Il faudroit encore construire un peu plus bas à la distance d'environ

d'environ quinze pas ou quarante pieds, un autre canal parallele avec le premier, & que tous les deux conservaſſent la même diſtance, & ainſi de ſuite juſqu'à la partie la plus baſſe du Pré; il arriveroit par-là que chacun de ces canaux arroſeroit précifément la partie qui ſe trouveroit entre le premier & le plus voiſin. Cet exemple démontre clairement ce qu'on entend ici par le cours de l'eau. La diſtance de ces canaux entre-eux doit être, comme nous venons de le dire, de quarante pieds. L'obſervation de cette regle eſt d'une néceſſité abſoluë, & l'expérience en indique l'utilité; elle eſt fondée ſur la précédente: car ſi on donnoit un cours trop étendu à l'eau, elle ne ſe répandroit pas également; les parties du Pré les plus prochaines des canaux recevraient une plus grande abondance d'eau que celles qui ſeroient plus éloignées.

Une ſeconde raiſon, pour ne pas donner à l'eau trop d'étenduë ou trop de terrain à parcourir eſt, que par ce moyen tout le Pré reçoit une égale quantité d'eau nouvelle, qui débordant les foſſés ou rigoles, & ſe répandant ſur le Pré, prendra dès ce moment, vû ſa petite quantité, le même degré de chaleur que la ſuperficie du terrain: celle qui approchera le plus du canal, conſervera à peu près le même degré de chaleur que l'eau du canal; mais plus elle ſ'en éloignera & plus elle perdra ſa température: elle ſera trop chaude en Eté & trop froide en Hyver & au commencement du Printems, pendant que la terre n'eſt pas encore réchauffée; enſorte qu'elle riſquera de geler par quelque froid imprévu. Ces deux accidens peuvent porter à l'herbe un grand préjudice; des eaux trop chaudes ne peuvent rafraîchir convenablement les racines des plantes, elles les flétriffent; les eaux froides cauſeront de la pourriture, en empêchant la circulation de la ſève. On pourra aiſément éviter ces deux inconvéniens, en bornant la diſtance des canaux; on ſentira par-là la néceſſité de cette regle.

Comme la quatrième & cinquième regle découlent du même principe, je les réduirai à une ſeule. Il faut que les eaux ſoient toujours en mouvement, & ne s'arrêtent dans aucun endroit du Pré. Cette regle eſt connue de tous les Oeconomés, même de
ceux

ceux qui n'ont pas une connoissance fort étendue de l'égayage ; ils ne cessent de la recommander, tous disent d'une voix qu'il faut que l'eau puisse s'écouler facilement pour produire un bon effet, sachant par expérience que des eaux croupissantes sont très-nuisibles. Il paroît inutile de prouver l'importance de cette règle, l'expérience la démontre assez. Qu'est-ce qui cause la stérilité des marais, dont le sol est cependant excellent, si ce n'est qu'un terrain trop plat fait croupir les eaux & les empêchent de circuler ? N'est-ce pas encore le même inconvénient qui convertit les meilleurs Prez en marais ? Si au contraire vous donnez un libre cours à l'eau, le sol ne recevra pas plus d'humidité qu'il ne convient à la nourriture des plantes ; il en est peu qui puissent subsister dans l'eau, les autres sont étouffées & périssent par trop d'humidité : je ne m'arrêterai pas davantage à prouver une règle que personne ne met en doute.

Après avoir prescrit quelques règles générales à observer dans la bonne conduite des eaux, je passe à une description plus détaillée ; je traiterai à présent des aqueducs ou canaux, & je donnerai une description exacte de leurs diverses espèces, de leur position, de leur grandeur, de leur forme, de leur nombre & de tout ce qui a rapport à cet objet. Mais avant que d'entrer en matière, je dois faire observer, qu'il seroit impossible de donner un détail complet de toutes les petites choses à observer dans l'établissement & l'arrangement des fossés ou rigoles ; la position du terrain & une infinité de cas particuliers, souffrent tant de modifications, qu'on se voit obligé de remettre plusieurs articles à la prudence des Oeconomés. Ceux qui jetteront les yeux sur les règles générales que j'ai indiquées ci-dessus, verront aisément ce qu'ils devront faire dans les cas particuliers.

Donnons d'abord une description des différentes espèces de canaux ; la première est celle des grands canaux, qui servent à conduire l'eau des ruisseaux dans les Prez. Il est quelquefois nécessaire d'en avoir plusieurs pour conduire l'eau sur toutes les parties du Pré, souvent un seul suffit ; & quand un ruisseau borde naturellement le Pré & que ses eaux

s'y répandent, on peut alors se passer de pareils canaux. Il sera inutile d'observer que les grands canaux doivent être établis à l'endroit le plus élevé du Pré, pour que l'eau, suivant ma première règle, puisse être conduite sur toute sa superficie.

Il y a en second lieu des canaux plus petits, par le moyen desquels on répand l'eau sur les Prez; on les appelle communément *maîtresses rigoles*; le grand canal forme, pour ainsi dire, le tronc, & les rigoles forment les branches; on les conduit sur les petites éminences qui se trouvent dans le Pré, d'où on les distribue de façon que les eaux se répandent également sur toutes ses parties.

La troisième espèce de canaux sont les plus petits, appelés par nos Oeconomés, *petites rigoles*; ceux-ci servent à répandre davantage les eaux, en sorte qu'elles arrosent les plus petites parties des Prez, quand il arrive que les grandes rigoles ne sont pas égales, & débordent plus dans quelques endroits que dans un autre, & en d'autres point du tout; alors l'eau se vuide par ces rigoles que le gazon couvre en assez peu de tems vû leur petitesse; c'est pourquoi on les renouvelle souvent, & on les change selon les circonstances, en diminuant ou en augmentant leur nombre.

Enfin, il y a des endroits où l'on creuse des canaux de décharge, qui constituent la quatrième espèce; elles servent à saigner les eaux croissantes des Prez, & elles sont l'objet de la dernière règle générale que j'ai indiquée. On ne s'en sert pas par tout, n'étant pas d'une absolue & universelle nécessité: ils sont inutiles dans les Prez qui ont assez de pente, pour que l'eau s'écoule d'elle-même; mais on ne peut s'en passer dans les terrains unis & marécageux. J'ai observé plusieurs fois qu'elles sont d'une grande utilité dans les endroits où l'on en fait usage, & que là où elles seroient nécessaires, elles n'étoient négligées par les Oeconomés qu'à leur grand préjudice. La crainte de perdre quelques petites portions de terrain cause cette négligence; cependant l'espace qu'occupe un tel canal est bien peu considérable. Il n'est pas besoin de dire que ces fossés de décharge doivent être creusés dans la partie la plus basse du Pré; j'ai appris qu'on faisoit aussi dans

dans certains endroits des coulices couvertes.

Il y a encore une autre espèce de canaux qui tiennent le milieu entre les fossés de décharge & les grandes rigoles; ils servent à conduire & à étendre l'eau qui découle d'un terrain uni & peu élevé sur un terrain encore plus bas.

Telles sont les différentes espèces de canaux & de fossés : je passe à présent à leur position, elle ne doit pas s'éloigner beaucoup de la ligne horizontale, sur-tout celle des grandes rigoles, & doit être autant au niveau qu'il est possible; il seroit même convenable, avant la construction du canal, d'en examiner la position avec une balance d'eau; on devinera aisément la raison de cette règle : dès que l'eau tombe avec tant soit peu de force, elle mine le fond & les bords des canaux, qui deviennent par-là plus profonds : on a observé que l'eau creuse les canaux, si son cours est plus rapide qu'il ne le faut pour parcourir trois pieds dans une seconde. Il arrive aussi que les eaux qui courent trop vite, couvrent les Prez de sable & de gravier, ce qui leur porte un préjudice considérable; mais si elles coulent lentement, ce qu'elles charient reste au fond des canaux, & les remplit peu à peu; il en résulte un très-leger inconvénient, un canal rempli est bien plutôt vidé, qu'un canal creusé trop profond n'est rempli, & ce qu'a laissé cette eau au fond du canal, fournit souvent un très-bon engrais. J'aurai bientôt occasion de parler des autres inconvéniens auxquels la trop grande profondeur des canaux peut donner lieu. J'ai déjà indiqué ci-dessus dans quelle position doit être chaque espèce de canal dans les Prairies. Je dois cependant observer encore que dans un terrain même assez plat, les Oeconomistes voyent avec plaisir que les rigoles qu'on y pratique aient à la sortie du ruisseau ou du grand canal, une chute un peu rapide, pourvu qu'elle ne porte pas plus loin de deux à trois pieds, nos Oeconomistes l'appellent *Einzüge der Graben* *, & en donnent pour raison, que par ce moyen tout ce qui surnage la superficie de l'eau est entraîné dans les rigoles & se répand sur les Prez, les feuilles des arbres p. ex. & d'autres matières qui peuvent servir d'engrais : je crois aussi que cela n'est pas tout-à-fait sans fondement.

* au rétrécissement des fossés.

La largeur des canaux & des rigoles doit être proportionnée à la quantité d'eau qu'on peut y conduire, de même qu'à l'étendue du terrain qu'on veut arroser ; celle des maîtresses rigoles sur-tout doit être telle, que non-seulement elles puissent se remplir d'eau, mais encore que ces eaux puissent se répandre sur les Prez par-dessus leurs bords. On fera même très-bien de ne pas creuser ces rigoles trop profondes pour épargner un peu de terrain, mais de les élargir plutôt ; vû que si leurs bords ne sont pas trop haut, elles seront moins exposées à être creusées & endommagées, l'eau se videra avec plus de facilité, il s'en perdra moins, & ne pénétrera pas sous le gazon. J'ai vû souvent que les Prez venoient un peu marécageux le long des canaux, ce qui venoit uniquement de leur trop grande profondeur, parce qu'alors l'eau perçoit sous le gazon & s'y arrêtoit.

Quant à la forme de ces conduits, je me bornerai à deux remarques. La première est qu'ils doivent aller en diminuant de largeur à mesure qu'ils s'étendent dans les Prez jusques à mourir à rien. On en concevra aisément la raison. L'eau devant déborder ou tomber dans de plus petits canaux, sa quantité s'épuise peu à peu, ce qui fait qu'on doit les rétrécir à proportion ; au contraire les canaux de décharge doivent s'élargir en s'éloignant, parce qu'ils reçoivent plus d'eau à mesure qu'ils s'éloignent. La seconde observation que j'ai à faire sur la forme des canaux, regarde le talus ou la pente de leurs bords ; elle doit être réglée selon la nature du terrain. Si la terre est compacte & argilleuse ou fortement entrelacée de racines d'herbes, il ne sera point nécessaire d'y donner de pente ; car en ce cas les bords peuvent être coupés à peu près à plomb ; mais si la terre est légère ou meuble, il faudra donner du talus qui augmentera à proportion du peu de consistance du terrain, sans quoi les bords s'ébouleront & les canaux se rempliroient infailliblement.

On ne sauroit déterminer positivement le nombre de ces petits canaux ou rigoles ; on se conduira à ce sujet selon les trois premières règles que j'ai établies ci-devant. L'Oeconomie va souvent trop à l'é-

pargns

pargne à cet égard, parce qu'elles lui content de la peine à entretenir & à vuidier; il craint toujours qu'elles ne lui enlèvent trop de terrain; leur grand nombre rend encore le fauchage trop difficile, en ce qu'il arrête & retarde les faucheurs: mais j'ai aussi observé que dans les Prez gras & abondamment arrosés, dont le produit prouve la bonne administration, on n'épargnoit pas les canaux. Plus on en fait, plus l'eau se répand également & plus elle est fraîche; ce qui devra sur-tout s'observer à l'égard du nombre des grandes rigoles. Si l'eau qui se vuide par-dessus les bords de deux canaux venoit à se rencontrer dans le milieu, la distance de l'un à l'autre devra être double, & leur nombre sera la moitié plus petit que si l'eau couloit d'un canal immédiatement supérieur dans un Pré à pente. Dans le premier cas, l'éloignement des canaux devra être de 30 pas ou 80 pieds; dans le second de 15 pas ou 40 pieds; pour ce qui est du nombre des canaux de décharge & des petites rigoles, on le reglera selon les circonstances que j'ai indiquées.

Ce qui me reste à dire sur la conduite des eaux, se réduit à peu de chose; les canaux doivent être entretenus en bon état, & vidés lorsqu'ils se trouvent remplis de limon ou de gravier; & au cas qu'ils se trouvassent creusés par les eaux, il faut avoir soin d'en relever de nouveau le fond, ce qui se fait à l'ordinaire en Automne ou au Printems, selon le besoin. Le limon qui s'y amasse doit être épanché sur les Prez, auxquels il servira d'engrais. Le bon Oeconome parcourra les canaux après la récolte des foins, avec la faux pour couper l'herbe qui reste sur la pente de leurs bords, en la rejettant sur le Pré, pour qu'elle ne mette aucun obstacle au cours de l'eau, de même que pour empêcher qu'elle ne déborde pas trop dans quelques endroits, & trop peu en d'autres. Il seroit peut-être bon qu'en remplissant des rigoles trop profondes on en garnît le fond de terre grasse, qui empêcheroit l'eau d'y pénétrer aisément, & par-là de se perdre & de s'échapper sous le gazon; cette terre argilleuse ne seroit pas non plus emportée si facilement par l'eau. J'ai vu encore que l'on affermissoit le fond des canaux dont la chute est trop rapide, par un pavé de pierres,

res, pour qu'ils fussent moins sujets à être creusés. Souvent aussi on est obligé de combler des canaux devenus trop profonds, & d'en établir de nouveaux, sur-tout quand on laboure les Prez, & qu'on y sème du grain; ce qui change quelquefois un peu la superficie du terrain. Il est encore très-nécessaire que les rigoles (principalement au débouché du ruisseau ou du grand canal) soient pourvûes de petites écluses, afin que l'eau puisse être lâchée sur les Prairies, autant que l'on jugera à propos & que la nécessité le demande : l'Oeconome a souvent une provision de planches minces qu'on met au travers des canaux, pour faire enfler l'eau, qui par ce moyen se verse avec plus d'abondance par-dessus leurs bords; mais ces précautions & autres semblables, doivent être laissées aux soins & à la prudence des Oeconomies.

Je n'ai pas non plus montré de quelle manière ces canaux doivent être travaillés, parce que chacun fait comment on doit creuser un canal; il suffit de lui indiquer la situation, la grandeur & la forme qu'il importe de lui donner. Je dois seulement remarquer qu'on épargnera beaucoup de peine en les construisant, *lorsque en gazonnant les deux côtés d'un canal coulant dans un Pré en pente, on fortifie sur-tout sa partie inférieure*; on relevera par-là ses bords, & l'on ne sera pas obligé de creuser si profondément. Cela ne peut avoir lieu que dans le cas où l'eau se trouve naturellement assez élevée, & que l'on n'est pas forcé de creuser bien profond, pour conduire les eaux sur la Prairie. Pour observer une juste mesure dans la distribution des eaux, il importe que l'on fasse attention au tems & à la saison en laquelle les Prez doivent être arrosés; de même qu'à celle où il convient de faire cesser cet égayage. C'est ici le troisième point que je dois traiter dans la première partie de cet Essai.

A l'égard du tems le plus propre à l'égayage, il est sur-tout à observer que l'on doit consulter soigneusement la nature, qui devoit être notre guide dans toutes nos opérations. Combien ne serions-nous pas assurés du succès, en la suivant dans ce point ! Elle nous apprend que toutes les plantes en général s'accoutument à merveille d'une alternative soutenuë

soutenuë de sécheresse & d'humidité; l'expérience nous démontre aussi, que les Prez secs produisent plus de fourage dans les années où les saisons sont les plus inconstantes, & durant lesquelles l'humide & le sec se succèdent fréquemment. De-là on peut conclurre sans peine quelle conduite on doit tenir dans les égayages. Les Prez ne doivent pas être entretenus dans une continuelle humidité, & il faudra interrompre de tems en tems les arrossemens, pour que le terrein ait le tems de sécher dans les intervalles.

Mais ce n'est pas encore assez, le tems de l'égayage doit être déterminé plus précisément. Je parcourrai donc tous les divers tems de l'année, pour montrer quand les Prez doivent être arrosés, où quand il convient de discontinuer les arrossemens. Je commencerai par le Printems : dans cette saison, lorsque la neige quitte les Prairies, & qu'il n'y a plus de danger qu'elles éprouvent un froid qui fasse gèler l'eau, on commence alors à les égayer, & l'on entretient dans ces Prez une humidité presque continuelle, jusqu'à ce que la chaleur commence; alors on discontinuë, & on laisse sécher ces Prez : il est difficile d'assigner précisément le tems auquel cette cessation doit avoir lieu, les années étant différentes en température, la chaleur se fait sentir plutôt ou plus tard; quelques-uns fixent néanmoins au commencement de Mai le tems auquel on doit discontinuer les arrossemens. D'autres disent qu'il est dangereux d'arroser quand les fleurs des arbres tombent; d'autres encore, que je trouve les mieux fondés, prétendent que l'on doit être attentif quand l'herbe commencé à croître & à monter, que c'est alors le tems de cesser les égayages; leur maxime est que l'on ne doit pas répandre l'eau sur les pointes des herbes : par où ils ne veulent dire autre chose, si ce n'est qu'il faut cesser les arrossemens quand les herbes commencent à poindre & qu'elles sont encore si basses, que l'eau pourroit inonder leurs extrémités. La raison de cela est aisée à découvrir, les plantes sont alors les plus délicates & les plus abondantes en sève, une trop grande quantité d'eau pourroit aisément leur nuire; outre cela les plantes n'ont pas seulement besoin d'humidité pour

leur accroissement, mais encore des influences salutaires de l'air & des fels dont il est chargé. On interrompt ces influences, en noyant les plantes par une trop grande abondance d'eau. On a observé que les plantes même qui ont la racine dans l'eau comme le cresson de fontaine ou d'autres, & qui par-là ne paroissent manquer ni d'humidité ni de nourriture, croissent néanmoins avec plus de force après une pluie ou une forte rosée; preuve évidente de ce que je vient de dire.

Il sera à présent question de savoir pendant combien de tems on doit discontinuer l'égayage, & quand on doit le recommencer. Les Oeconomistes ne sont point d'accord là-dessus; les uns attendent jusques à la récolte des foins, les autres commencent huit à quinze jours avant qu'on les fauche, ou si-tôt que l'herbe est assez élevée pour que l'eau puisse se faire jour au travers, sans pouvoir en atteindre la sommité. Ils continuent jusques tout près du tems de la fenaison, de telle façon cependant que l'eau ne soit répandue que modérément; ces deux sentimens peuvent être fondés. Les premiers disent que si l'on égaye peu de tems avant la récolte des foins, le fourage prend une odeur désagréable, & un goût aqueux; ceux-là regardent à la bonté du fourage, les autres s'appuyent sur l'expérience, & prétendent que si l'on arrose les Prez avant la premiere récolte le regain croitra plus abondamment. Un Oeconome très-entendu, m'a assuré qu'il avoit trouvé une grande différence dans la qualité de regain entre deux terrains, dont l'un avoit été égayé & l'autre non. Les arrossemens qu'on fait avant les premiers foins ont encore cet avantage, que l'herbe se fauche plus aisément quand les Prez sont tant soit peu humectés, que lorsqu'ils sont entièrement secs. On pourroit décider la question, selon que l'Oeconome aura en vûe la quantité ou la qualité du fourage; je ferai là-dessus une seule remarque. J'ai observé que tout dépend de la qualité des eaux, les ruisseaux sortans d'un marais, ou qui traversent un terrain marécageux, produisent à l'ordinaire ce goût désagréable dont se plaignent les premiers: au contraire des eaux de sources n'auront point cet inconvénient,

sur-

sur-tout quand on peut les avoir près du lieu où elles sortent.

Je vais plus loin : on recommence l'égayage après la récolte des foins, il faut cependant avoir attention à ne pas arroser autant les Prez qu'au Printems, parce que les premiers arrosemens leur ont laissé assez d'humidité, & que le regain, qui de sa nature est rempli de sucs, ne s'en accommode pas autant. On ne continue l'égayage que pendant huit jours, parce que l'herbe commence dès-lors à pousser, & la regle que j'ai posée ci-dessus est ici du même usage, qu'on ne doit pas inonder les pointes des herbes, le regain étant extrêmement tendre, ne sauroit, vû sa délicatesse, supporter une trop grande quantité d'eau, en sorte que même une pluie trop abondante lui est nuisible; ce n'est que dans une grande sécheresse qu'il sera nécessaire d'aider la nature & d'humecter un peu les Prez, hors de-là on doit les laisser reposer jusques après la récolte du regain. Un second motif pour ne pas trop égayer les Prez après la fenaison, est la grande chaleur qui regne alors. Je m'étendrai plus au long sur cet article en traitant des saisons.

On doit tenir la même conduite après la récolte du regain qu'après celle des foins. La chaleur il est vrai commence alors à diminuer, en sorte que le Laboureur ne seroit pas fondé à interrompre ses égayages; mais l'herbe qui croit alors & qui sert de pâturage d'Automne au bétail étant aussi tendre & remplie de sucs que celle qui croit après la première récolte, une trop grande humidité lui seroit réellement nuisible; cette humidité causeroit encore un dommage considérable aux Prez dans le tems que le bétail y fréquente; il fouleroit le sol de façon à l'endurcir au point que les eaux n'y pourroient facilement pénétrer; ce qui nuiroit à l'accroissement de l'herbe pour l'année suivante.

En Automne, dès que le bétail a quitté le pâturage des Prez, il faut d'abord recommencer avec soin les arrosemens; ceux qui voudroient les recommencer avant ce tems-là, doivent laisser sécher les Prez avant que d'y mettre le bétail, & interrompre l'arrosement pendant tout le tems qu'il y pature. Tous les Oeconomies conviennent que cette époque est la

plus favorable de toute l'année pour l'égayage des Prez. On a là-dessus un proverbe qui dit : *que celui qui arrose au Printems cherche le fourage, & que celui qui arrose en Automne le trouve.* Dans ce tems-là on peut laisser aller l'eau en telle abondance que l'on voudra, pourvû qu'on la dirige de façon qu'elle puisse s'écouler avec facilité, & qu'elle ne s'arrête nulle part ; on ne risquera point d'endommager l'herbe, les Prez étant recueillis. Il est alors question non-seulement de donner de l'humidité aux racines des herbes & aux Prez, mais encore de leur procurer un fertile engrais. L'eau qu'on répandra abondamment sur les Prairies produira ce bon effet ; elle y déposera la terre fine, le limon & les sels qu'elle charie ; & comme dans ce tems-là les feüilles des arbres tombent, l'eau les conduira sur les Prez avec d'autres matières végétales qui leur serviront d'engrais, outre que les eaux ne sont alors ni trop chaudes ni trop froides.

On continuë les arrosemens jusqu'à la premiere gélée, & jusques à ce que les Prez soient couverts de neige : ici les Oeconomés demandent si l'on doit arroser les Prez dans ces circonstances ? Les uns sont pour l'affirmative & arrosent, les autres prennent la négative & s'en abstiennent. Il seroit aisé de résoudre la question, si l'on savoit toujours d'avance à quel point l'hiver sera doux ou rigoureux ; dans le second cas je pancherois pour la négative & dans le premier pour l'affirmative : la question se décidera en parlant des diverses qualites des eaux ; je me contenterai pour le présent de faire deux remarques. La premiere, que l'expérience prouve, *que le gel est très-nuisible aux Prez & aux herbes en général quand les eaux y sont répandues*, sur-tout quand les glaçons qui couvrent les Prairies fondent insensiblement par le Soleil du Printems, d'où il arrive que les eaux dégèlent pendant le jour & gèlent pendant la nuit ; quand la glace fond par une pluye chaude, alors il est vrai qu'elle n'est pas aussi nuisible aux Prairies, mais c'est un cas peu ordinaire & très-incertain. Ma seconde remarque se tire encore de l'expérience : elle nous apprend que la neige fert d'engrais aux plantes & préserve la racine des suites de la gélée. **Pourquoi donc substituerions-nous à une espèce d'en-**
grais

grais un autre engrais qui peut-être n'est pas meilleur, & exposerions-nous les plantes au danger d'être gélées, ou étouffées sous la glace ?

On aura sans doute remarqué qu'en déterminant les saisons propres pour les égayages, j'ai eu principalement en vûe les Prez qui ont assez d'eau, pour pouvoir être arrosés tout-à-la-fois & en tout tems à la volonté de l'Oeconome. Mais comme il y a dans ma Patrie d'autres Prez qui n'ont pas ces avantages, j'en dois encore parler en peu de mots.

Il y en a qu'on ne peut égayer que par partie. Il arrive souvent qu'un Oeconome n'a qu'une fontaine ou un petit ruisseau pour arroser ses Prez, en sorte que ces secours ne sont pas suffisans pour les égayer tout-à-la-fois, & qu'après en avoir arrosé une partie, il se voit obligé de porter ses eaux plus loin pour en égayer quelques autres. Ici il s'éleve une question. Combien de tems doit-on laisser les eaux sur la même partie du terrain, & quand doit-on les pousser plus loin, pour que successivement toute la Prairie puisse être égayée ? On doit ici regarder à la différence des saisons. En Automne & au Printemps on laisse les eaux plus long-tems sur la même partie du Pré que dans les autres saisons, & on ne les en tire que lorsque le sol est humecté & pénétré également par tout; parce qu'il est alors nécessaire, comme je l'ai déjà dit ci-dessus, de donner au terrain non-seulement de l'humidité, mais encore de l'engrais. On ne sauroit précisément en déterminer le tems : il y a des Oeconomies qui laissent souvent les eaux huit jours, & quelquefois plusieurs semaines sur la même partie sans les en détourner; d'autres qui ont de bonnes eaux de sources, chargées d'une espèce de soye verdâtre attendent qu'elle paroisse, & alors ils font circuler ces eaux plus loin. Quelques-uns le font plutôt; la nature du terrain doit sur-tout être consultée. J'indiquerai dans la suite de mon discours les espèces de terrain qui doivent être plus ou moins arrosés : nous laisserons à la prudence & à l'expérience de l'Oeconome à décider de la conduite qu'on devra tenir à cet égard.

En d'autres tems, comme d'abord après la récolte des foins, on doit moins laisser séjourner les eaux ;

parce qu'il ne s'agit alors que d'aider la nature, & de donner à l'herbe l'humidité convenable pour la faire croître : un terme de 24 heures sera suffisant pour produire cet effet.

Il y a en second lieu des Prez qu'on n'a droit d'arroser qu'en certain tems. Un Oeconome n'a souvent pendant une semaine qu'un ou deux jours, & quelquefois lorsque la pièce est peu étendue, seulement une couple d'heures pour égayer ses Prez, après quoi il est obligé de laisser l'usage de ces eaux à son voisin. Il reste donc à savoir si ces Prez doivent être arrosés dans tous les tems de l'année, où il peut jouir de l'eau pour se dédommager par-là de ce qu'il perd par un tel arrangement. On voit des Oeconomes qui se font beaucoup de peine de laisser passer les eaux à côté de leurs Prez, quand ils peuvent en jouir, & qui les y répandent sans consulter les saisons; souvent même en si grande abondance, qu'il semble que leur dessein soit d'en faire emmener toute la terre; mais cette économie mal entendue leur est pour l'ordinaire très-préjudiciable : il suffira pour l'avantage de ces Prez de les égayer le plus souvent qu'on pourra dans les saisons favorables, & l'on fera mieux de laisser passer sans regret ces eaux dans la saison où elles seroient nuisibles.

Il me reste encore à montrer dans la première partie de ce discours, la conduite qu'on doit tenir dans l'égayage des Prez, selon le tems différent qu'il fait. J'examinerai donc ce que l'on doit observer dans les tems de pluye, pendant la grande chaleur, ou lorsqu'il tombe de fortes rosées.

J'ai souvent entendu des Oeconomes se plaindre, que dans les années pluvieuses les Prez arrosés ne donnoient pas beaucoup de fourage; mais j'ai aussi observé que ces plaintes ne venoient que de la part de ceux dont les Prez avoient un sol argileux, & dans ce cas on comprendra aisément ce qui causoit la diminution. La plupart des Oeconomes arrosent autant leurs Prez dans les années pluvieuses que dans les années sèches; ce qui fait que le terrain se trouve trop humecté. J'ai déjà prouvé ci-dessus que cette conduite étoit dommageable; je conclus de-là qu'on doit moins égayer les Prez dans les années

humides.

humides, que dans les années sèches : pourquoi donnerions-nous en effet de l'eau aux plantes tandis que le Ciel y pourvoit abondamment ? Les habitans des montagnes du *Simethal*, du pays de *Gessenay*, *Sanen*, de *l'Ober* & de *Veisland* arrosent modérément, & souvent point du tout leurs Prez ; cependant ces Prez donnent autant de fourage que les meilleurs des nôtres qui sont arrosés le plus fréquemment. Ils disent à la vérité, pour justifier cette conduite, que leurs eaux étoient trop crûes, & peu propres à l'égayage ; mais je crois que la raison pour laquelle leurs Prez n'en ont pas besoin, est que la grande quantité de neige & de pluye qui tombent pendant le cours de l'année sur leurs montagnes, en découlent peu à peu sur leurs Prairies.

J'ai déjà remarqué ci-dessus que les pays de montagnes étoient plus abondans en fourage que le plat-pays, à cause des neiges & de la pluye qui les humectent. J'espère qu'on ne traitera pas de digression inutile ce que j'ajouterai pour rendre cette maxime plus indubitable. Il importe d'en appuyer la vérité pour parvenir à mon but. Si mon essai étoit un Poëme, on pourroit appeller cette digression une Episode. L'expérience prouve clairement que les pluyes sont plus fréquentes dans les pays montagneux, que dans les pays de plaine. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter les yeux sur nos montagnes. Combien de fois n'arrive-t-il pas qu'il y tombe encore de la pluye pendant plusieurs jours, dans le tems que le plat pays jouit du plus beau Soleil. Il se passe en Été peu de nuits, si étroilées qu'elles soient pour nous, que nous ne voyons sortir des éclairs des montagnes ; ce qui indique pour l'ordinaire de l'orage accompagné de pluyes abondantes. Notre conjecture ne sauroit être hasardée, car les vapeurs sont poussées par les vents contre les montagnes, où elles se changent en neiges ou en pluyes.

Je voudrois pouvoir déterminer au juste la quantité de pluye & de neige qui tombe annuellement dans ces contrées. J'ai souvent souhaité qu'il nous vint de ces lieux-là des observations Météorologiques, & qu'on nous marquât la mesure d'eau qui y tombe dans le cours de l'an. Il paroît que la chose
seroit

feroit seroit aisée à exécuter, parce qu'il n'y a aucun Village où l'on ne pût trouver une personne qui sût ou qui dût savoir comment l'ont fait ces observations : mais nous avons été privés jusqu'à présent de cet avantage ; je ferai donc obligé d'appuyer mes calculs sur quelques expériences.

Il y a des montagnes où, selon l'aveu de leurs habitans, la neige tombe à la hauteur de 24 pieds, en sorte que leurs chalets * s'y trouvent entièrement ensevelis sans qu'on en voye aucun vestige ; ces petits bâtimens sont pour l'ordinaire de 20 pieds de haut. Je montai en 1756 la montagne de Stokhorn, le particulier chez qui je m'arrêtai m'assura qu'à la Fête de l'Ascension, qui tomboit cette année le 27. de Mai dans un tems où une partie de la neige étoit déjà fonduë, on ne voyoit cependant fortir encore que la moitié du toit de la cabanne où je me trouvois ; cette maison étoit encore bien éloignée du sommet de la montagne ; il me falloit employer une heure de tems pour y arriver, & il est hors de doute que sa partie supérieure étoit plus couverte de neige que le terrain dont je parle, puisqu'il est connu que la hauteur de la neige croît à proportion qu'elle approche du sommet. Je n'avanture donc pas trop, en supposant que la neige avoit 24 pieds sur la cime de la montagne. Je suppose encore qu'il y pleuve pendant quatre mois ; ce qui s'accorde assez avec l'expérience. Cette neige fait donc les deux tiers des eaux qui se répandent annuellement ; combien donnera t-elle de pieds d'eau ? On compte à l'ordinaire six pouces de neige pour un pouce d'eau. Mais ceci ne s'entend que de la neige spongieuse, nouvellement tombée qui n'a pas plus de six pouces de profondeur. La neige de nos montagnes est d'une nature différente, elle est si dure que nos paysans ne risquent point de s'y enfoncer, dès qu'elle est un peu assaisée ; & il est aisé à comprendre qu'une neige aussi abondante doit être compacte. Je ne dis donc pas trop, en supposant que les eaux produites par la fonte des neiges montent au moins à un tiers de la hauteur de ces neiges. J'en fis l'expérience au

mois

* *Petits bâtimens des montagnes.*

mois de Mars de la dernière année. Je remplis un verre cylindrique de neige tombée à l'ombre & qui s'étoit affaïlée. Elle étoit entassée plus légèrement dans ce verre que dans la place où je l'avois prise; cependant l'eau que produisit la fonte de cette neige remplit à moitié le cylindre. Mais je veux seulement supposer, comme je l'ai dit, que le volume de cette eau ne fasse pas plus d'un tiers du volume que la neige formoit sur nos montagnes; il en résulteroit annuellement huit pieds d'eau. Que si l'eau de pluye qui tombe dans les mois d'Été fait, comme je l'ai supposé, le tiers du total, en joignant cette quantité, le total de l'eau montera annuellement pour le moins à douze pieds. Quelle hauteur étonnante ! Si on la compare au volume d'eau qui tombe dans le plat-pays, & que l'on n'estime communément monter au plus qu'à 20 pouces, comme nous l'apprennent diverses observations. Il n'est donc plus surprenant que les Prez, situés dans ces contrées montagneuses, produisent aussi abondamment que les Prez égayés, & que ces arrosemens leur soient plus nuisibles que profitables. Je puis donc conclurre de-là, que les Prez ne doivent pas être autant égayés dans les années humides, que dans les années sèches, parce que l'humidité qui leur vient du ciel, est presque suffisante pour y produire la fertilité. Qui n'admira ici la bonté de la Providence, qui a fait des montagnes, de vastes & magnifiques réservoirs d'eau, pour que tous les pays voisins puissent participer à leur abondance, & recevoir la fécondité par les sources, les ruisseaux & les rivières qui en découlent. Et que nous serviroient toutes nos observations, si elles n'élevoient nos esprits à l'admiration de celui que toutes les créatures intelligentes doivent admirer & révéler dans tous ses ouvrages.

J'ai déjà remarqué ci-dessus, qu'il étoit très-dommageable d'arroser les Prez durant la grande chaleur. Les Oeconomos savent par expérience que les pluies même qui tombent par un Soleil brillant, nuisent aux plantes; elles jaunissent, & leur accroissement en est retardé. Il en arrive de même aux Prez lorsqu'ils sont arrosés en des tems trop chauds: les plantes ont aussi leurs pores & leurs évapora-
tions.

tions, & cette dissipation doit nécessairement augmenter par une grande chaleur. Par l'égayage les évaporations sont troublées & interrompues, ce qui produit nécessairement la pourriture aux plantes & la corruption des suc; de-là vient encore que les plantes jaunissent, & qu'elles cessent de croître; de même que la transpiration arrêtée dans le corps des animaux, leur cause diverses maladies qui se terminent souvent par la mort. Personne, je m'assure, ne trouvera mauvais que je compare ici les plantes aux corps des animaux, comme l'a fait Mr. du Hammel.

Une seconde raison pour ne point arroser les Prez par une trop grande chaleur est, qu'alors les ruisseaux sont aussi trop chauds, & que les eaux ne sauroient fournir aux racines des plantes un rafraichissement convenable. Le 5. Juillet de l'année dernière, jour le plus chaud de tout l'été, j'éprouvai la chaleur d'un ruisseau d'ailleurs très-utile pour l'égayage, employé à cela actuellement; sa chaleur étoit, selon le thermotètre de Reaumur, de 20 degrés au-dessus du point de congélation. Je fis dans un endroit d'un Prez qui avoit été réchauffé par le Soleil pendant toute la journée, un petit creux de la profondeur d'environ deux pouces, & j'y posai le thermomètre: il descendit d'abord de deux degrés. Comment donc un tel ruisseau pourroit-il donner un rafraichissement convenable aux racines de l'herbe qui sont presque brûlées par le Soleil, puisque sa propre chaleur surpasse de deux degrés celle du sol, dans lequel ces plantes se trouvent.

Il peut arriver, il est vrai, qu'on sera obligé quelquefois d'humecter un peu les Prez pendant une trop grande sécheresse; mais des Oeconomés entendus, n'arroseront que pendant la nuit. On lâchera l'eau le soir après le coucher du Soleil, lorsqu'on voit approcher la fraîcheur de la nuit, & à l'aube du jour on l'arrêtera. La jardinière la plus commune sait que les plantes ne doivent point être arrosées pendant la grande chaleur, mais seulement après le coucher du Soleil.

Le tems qu'il fait doit aussi faire varier les arrosemens selon l'abondance de la rosée. La maxime des Oeconomés est, que l'on ne doit pas égayer sur

La rosée, sur-tout celle du matin : cette regle doit être observée entre la récolte des foins & celle du regain, de même que quelque-tems après cette dernière. En Automne, lorsqu'il n'y a plus d'herbes, il n'y a plus de lieu à cette maxime ; quoiqu'en ce tems-là il tombe encore de fortes rosées. Quelques-uns croyent & alléguent diverses expériences pour appuyer leur sentiment. Ils soutiennent que la rosée n'est autre chose qu'une espèce de sueur ou de transpiration des plantes, & une subtile évaporation sortant de la terre ; en sorte qu'à proprement parler cette rosée ne tombe pas, mais s'élève. D'autres pensent qu'elle tombe uniquement de l'air ; d'autres encore réunissent les deux sentimens. Il est inutile que je recherche le fondement de ces opinions, il semble que la dernière approche plus du vrai ; mais quelle qu'on adopte, il est aisé de montrer que l'égayage doit être nuisible pendant la rosée. Car que l'on prenne la première, il s'ensuit que l'égayage arrêtera promptement la transpiration. J'ai déjà montré ci-dessus, que cela étoit préjudiciable aux plantes ; qu'on choisisse la seconde opinion, l'égayage pendant la rosée ne pourra qu'avoir de mauvais effets, parce qu'on prive par-là les plantes d'une nourriture qui est essentielle à leur accroissement ; vù que l'expérience des habiles Chymistes apprend que la rosée porte avec elle des huiles & des sels, qui ne se trouvent point dans les eaux communes, ou du moins qui s'y trouvent en plus petite quantité.

Enfin, selon le troisième sentiment, les arrosemens pendant la rosée donneront lieu à tous ces inconvéniens à la fois,

Comme je parle ici des saisons, je devois indiquer la conduite que l'on doit tenir pendant une forte gelée ; mais je l'ai déjà fait en partie ci-dessus, & j'aurai occasion d'y revenir dans la suite de ce discours ; ainsi je terminerai ici la première Partie de cet essai.

La suite le mois prochain.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

NULLE espérance d'une paix prochaine, nulle apparence du moins qu'on touche à ce but tant désiré par les Nations diverses qui souffrent du fléau qui les désole depuis six années consécutives. Le feu de la guerre veut au contraire s'étendre au-delà des pays qu'il a ravagés. L'Europe entière en est à présent menacée; & les trois autres parties du monde, qui en ont déjà ressenti les effets, peuvent aussi s'attendre à des suites qui leur feront funestes, si le courroux du Ciel ne s'apaise bientôt, en desarmant enfin les Puissances de Terre. Il n'a pas tenu au Monarque de la France, à ce Roi bienfaisant & pacifique, si la paix n'est pas déjà renduë à l'Univers. On a vû, pour y parvenir, quels étoient les sacrifices qu'il offroit à son ennemi. Mais sacrifices qui n'ont rendu celui-ci que plus irréciliable, quoiqu'étant son agresseur dans cette guerre. C'eût été un grand pas vers la paix générale que la paix de la France avec l'Angleterre: Les intérêts particuliers des autres Cours s'en seroient ajustés par une douce intelligence entre-elles; c'étoient les vûës de celle de Versailles, sans se départir néanmoins de son alliance avec la Cour de Vienne. Nombre de déclarations de sa part sur cette matière l'ont jusques-ici justifié suffisamment, & l'on n'en voit pas d'autres depuis. Le nouvel Empereur des Russes faisant
montre

montre d'être porté à ramener la pacification entre les Puissances belligérantes, le Roi a continué de manifester ses intentions, en répondant sans délai à une déclaration de ce Prince que voici, remise à ses Ministres le 23. Février par le Comte de Woronzow de la part du Czar, ainsi qu'aux Ministres des Cours de Vienne, de Stockholm & de Varsovie qui résident auprès d'elle.

*S*A Majesté Impériale qui, à son avènement au Trône de ses Ancêtres, regarde comme son premier devoir, d'étendre & d'accroître le bien de ses Sujets, voit avec un extrême regret que le feu de la guerre qui dure depuis six années, & qui est depuis long-tems onéreuse à toutes les Puissances qui la font, loin de tendre à la fin, s'allume au contraire de plus en plus, au grand malheur de toutes les Nations, & que le genre humain a d'autant plus à souffrir de ce fléau, que le sort des armes, qui jusqu'à ce moment a été soumis à tant d'incertitudes, ne l'est pas moins pour l'avenir.

Pour quoi Sa Majesté comparissant par son humanité à l'effusion inutile du sang innocent, & voulant de son côté arrêter un tel mal, a jugé nécessaire de déclarer aux Cours alliées de la Russie, que préférant à toutes autres considérations la première loi que Dieu prescrit aux Souverains, qui est la conservation des peuples qui lui sont confiés, elle souhaite de procurer la paix à son Empire, à qui elle est si nécessaire & si précieuse, & en même-tems de contribuer autant qu'il lui sera possible, à la rétablir dans toute l'Europe.

C'est dans cette vue que Sa Maj. Impériale est prête à faire le sacrifice des conquêtes faites dans

cette

cette guerre par les armes Russiennes, dans l'espérance que de leur côté toutes les Cours alliées préféraient également le retour du repos & de la tranquillité aux avantages qu'elles pourroient attendre de la guerre, & qu'elles ne peuvent obtenir qu'en répandant encore plus long-tems le sang humain : & pour cet effet Sa Maj. Impériale leur conseille, dans la meilleure intention, d'employer de leur côté tout leur pouvoir à l'accomplissement d'un ouvrage si grand & si salutaire.

A Saint-Petersbourg le 12. Février 1762.

La réponse du Roi à cette déclaration porte ce qui suit.

Le Roi soutenant à regret depuis six années une double guerre pour sa propre défense & pour celle de ses Alliés, a suffisamment fait connoître en toute occasion l'horreur qu'il a pour l'effusion du sang humain, & le désir dont il a été constamment animé de faire cesser un fléau si cruel. Son desintéressement personnel, les démarches qu'il a cru pouvoir allier avec sa dignité, & les sacrifices qu'il a offerts pour procurer à l'Europe le bien désirable de la paix, sont de surs garants des sentimens d'humanité, dont son cœur est rempli. Mais en même-tems sa tendresse paternelle, qui lui font un devoir du bonheur & de la conservation de ses Sujets, ne peut lui faire oublier la première loi que Dieu prescrit aux Souverains, celle qui fait la sûreté publique & qui fixe l'état des Peuples & des Empires, la fidélité à exécuter les Traités & l'exacritude à remplir toute l'étendue des engagements, par préférence à toute autre considération.

C'est dans cette vûë, qu'après avoir donné de si grands exemples de constance & de générosité,

Sa Majesté déclare qu'elle est prête à écouter favorablement les propositions d'une paix solide & honorable, mais qu'elle agira toujours dans le plus parfait concert avec ses Alliés; qu'elle ne recevra de conseils que ceux qui lui seront dictés par l'honneur & la probité; qu'elle se croiroit coupable d'une défection, en se prêtant à des négociations secretes; qu'elle ne ternira point sa gloire & celle de son Royaume par l'abandon de ses Alliés, & qu'elle se tient assurée que de leur côté chacun d'eux sera fidèle au même principe.

Réponse de sagesse & de grandeur. Mais la déclaration du Czar faisoit pressentir une défection, qui n'a que trop éclaté, comme on le verra dans la suite; du moins s'il a promis de ne jamais s'écarter du système de la défunte Impératrice, ainsi qu'on le lui a prêté dans presque toutes les nouvelles publiques, il en a démontré le contraire par sa déclaration. Livré à l'Angleterre, livré à la Prusse, il regle sa paix avec cette dernière Puissance; l'amnistie subit fait pour ses troupes & les Prussiens l'annonçoit, & le rappel du Corps de 20 mille hommes du Comté de *Glatz* le confirme; ce Corps commandé par Mr. de Czernichew étant en marche depuis le 24. Mars vers l'*Oder*, qu'il a repassé dès le 30. du même mois, & se trouvant déjà rendu en Pologne. Entrons en matière.

Le Roi a nommé les Officiers Généraux qui seront employés cette campagne. Ils seront au nombre de soixante, vingt Lieutenans-Généraux & quarante Maréchaux de Camp, subordonnés aux deux Maréchaux de Soubise & d'Entrées qui les commanderont. Le Prince de Condé doit commander en son particulier un Corps de 25
mille

mille hommes sur le *Bas-Rhin*. Cette campagne ne s'ouvre pas encore. Le Marquis de Poyanne est rappelé de l'Armée du *Haut-Rhin* pour aller commander en Bretagne à la place du Duc d'Aiguillon. Mr. de Stainville lui succède dans le Commandement des Carabiniers. Le Comte d'Hérouville, Lieutenant-Général, doit se mettre à la tête des troupes qui sont en Flandres, & dont les ordres sont de former un Camp sous *Dunkerque*. Le Prince de Beauveau avec le Comte d'Egmont & le Marquis de la Tour-du-Pin, le premier Lieutenant-Général & les deux autres Maréchaux-de-Camp, doivent conduire un Corps de 13 mille hommes en Espagne. Le Comte de Marboëuf est Maréchal-Général des Logis de ce Corps.

Marine.

Si en des années précédentes on s'étoit porté au rétablissement de la Marine, comme on le fait à présent ; si les arrangemens du Ministère s'étoient fixés vers les Isles autant qu'ailleurs, en y envoyant force de troupes, la France ne se verroit pas enlever toutes ses possessions de l'Amérique les unes après les autres. La *Martini-que*, qu'on croyoit pouvoit tenir ferme contre les Anglois, a suivi le sort du *Canada*, de la *Guadaloupe*, de *Marie-Galante*, de *Pondichery*, &c. elle est aujourd'hui, rien excepté, sous leur pouvoir, après 127 ans que les François en étoient les possesseurs. Mr. de la Touche, qui y commandoit pour le Roi, n'a pû résister aux forces supérieures qui sont venues l'assaillir. Ces forces étoient de 14000 hommes de troupes réglées, de 2000 Soldats de marine, de 500 Volontaires de la Barbade, de 600 Nègres, de 23 Vaisseaux de ligne, de huit Frégates ayant 1628 bouches à feu, & de plus de 60 Corsaires.

Le

Le parti de Mr. de la Touche, environné & accablé, a été de capituler en rendant le *Fort-Royal*, & d'en faire ensuite de même de la Forteresse de *Saint Pierre*, la plus considérable de toute la Martinique. Il s'en falloit donc bien, qu'on y eut jusqu'à 40 mille hommes armés, prêts à faire échoïer l'entreprise de l'ennemi, qui ne s'est point rebuté des coups qu'il a soufferts dans ses tentatives pour le débarquement & ses diverses attaques; puisqu'au *Fort-Royal* la garnison Française n'étoit composée que de 800 tant Grenadiers & troupes de marine, que de Milices & de Flibustiers, & qu'il n'y avoit que 350 hommes au Fort *Saint-Pierre*. Ces deux garnisons retournent en France aux dépens du Roi d'Angleterre. Les nombreuses artilleries dont tous les Forts de la *Martinique* étoient pourvûs, les munitions de guerre & de bouche qui s'y trouvoient en quantité, font une perte très-grande avec celle de toute l'Isle, sans compter bien des Navires Armateurs & autres tombés entre les mains des capteurs. Le coup appréhendé est donc arrivé: il est d'autant plus fatal au commerce des Sujets du Roi, qu'il entroit dans la Baye de *Saint Pierre*, année commune, plus de 160 de leurs Navires marchands depuis cent jusqu'à six cens tonneaux, dont les uns chargés de toiles, de draps & d'autres marchandises nécessaires au vêtement & à l'entretien des habitans de l'Isle, avoient fait voile du Port de *Rouen*, & les autres étoient partis de ceux de la *Rochelle*, de *Bordeaux*, de *Nantes*, de *St. Malo* avec des vins, des eaux-de-vie, des farines, &c. leurs retours très-abondans s'y faisoient en sucre, coton, cacao, café & écailles de tortues, à plus de 25 pour 100 de bénéfice. C'étoit la

Compagnie des Indes qui fournissoit les Nègres à cette riche Colonie. Quant aux suifs & aux provisions salées, elle les tiroit d'Irlande; branche de commerce sur laquelle dès-lors les Anglois ne gagnent rien pour la conquête. Mais elle n'en diminuë en rien la perte de la principale qu'avoient les François dans toute l'Amérique; & avant que la Marine du Roi ne soit mise sur le pied auquel elle tend, il est à craindre qu'on n'essuyé encore d'autres échecs sensibles des nombreuses Escadres que la Couronne Britannique tient en haleine dans toutes les mers. Il faut un concert de Flottes combinées pour les parer. L'Espagne bien armée peut beaucoup dans les circonstances; la jonction d'une des siennes aux Vaisseaux partis de *Brest*, non pour l'Amérique septentrionale comme on l'a cru, mais pour l'Isle de *Cuba*, ainsi qu'on le prétend, seroit en état d'effectuer quelque chose contre la *Jamaïque*. On en parle, ainsi que d'une descente. Le tems nous en éclaircira. Voyons en attendant ce qui se présente des affaires maritimes.

On reforme dans les trois Départemens de la Marine plusieurs Commissaires & beaucoup d'Ecrivains jugés superflus; & pour que le bel ordre & l'harmonie y soient constamment observés, le Duc de Choiseul, ce Ministre infatigable & dont les travaux tendent tous à opérer le salut de l'Etat, a écrit une Lettre qu'il n'est pas hors de propos de mettre sous les yeux de nos Lecteurs, à Mr. de Bompart, Commandant en chef de l'Escadre de Toulon: elle porte ce qui suit.

Le Roi voulant, Monsieur, que la subordination, la discipline & la régularité de son service s'établissent dans la Marine avec la plus grande exactitude,

rude, & Sa Majesté considérant que l'unité de correspondance & d'autorité est une des choses les plus essentielles pour y parvenir, elle m'a ordonné de vous faire connoître ses intentions sur des points si importans qu'elle regarde comme la base de la force & de la supériorité qu'elle a désiré donner à sa Marine. Je vous déclare en conséquence que Sa Majesté entend que les Commandans de ses Ports & de ses Escadres remplissent leurs fonctions avec toute la plénitude & l'étendue de pouvoir qui leur est attribuée par les Ordonnances qui établissent l'ordre & la règle par-tout ; qu'eux seuls rendent compte de tout le service qui leur est confié & de toutes les demandes des Officiers, en proposant celles qui sont justes & raisonnables, & rejetant celles qui ne le sont pas ; Sa Majesté s'en rapportant à cet égard à la fidélité & à l'expérience de ses Commandans, & ne doutant pas qu'ils ne consultent que l'avantage de son service, leur honneur personnel & celui de leur Corps, sans aucune complaisance, ni acception particulière dans toutes les choses qu'ils auront à proposer & dans le compte qu'ils rendront.

Sa Majesté ne prétend cependant pas interdire par-là aux Officiers la liberté d'écrire sur des choses essentielles, lorsque quelque commandement roulera sur eux : mais son intention est de ramener toutes les demandes particulières & tous les détails de service aux Commandans seuls, comme cela est naturel & nécessaire, afin de soumettre tout à leur jugement, de ne recevoir que des comptes clairs & simples, & des propositions épurées de toute prétention mal-fondée, afin de diminuer la multitude des écritures, de mettre plus d'ensemble dans le service, & bien plus encore de faire garder la déférence & la subordination qui sont dûes aux Officiers-Généraux dans lesquels Sa Majesté met sa confiance.

J'ai lieu de croire, Monsieur, qu'entrant dans des vues aussi grandes & aussi justes que celles que je vous annonce de la part de Sa Majesté, vous mettrez votre gloire à les remplir avec exactitude ; que vous ramènerez la règle, la subordination & la discipline dans toutes les parties, autant pour l'avantage &

l'honneur du service de Sa Majesté que celui de votre propre commandement; que vous inspirerez à tous les Officiers qui servent sous vos ordres les vrais sentimens dont ils doivent être animés, & que vous m'instruirez des récompenses & des punitions méritées avec toute la justice, la franchise & la vérité qui sont le premier devoir des Commandans & les principales vertus militaires. Vous pourrez compter aussi sur la plus grande attention de ma part aux propositions que vous ferez au renvoi que j'ordonnerai de celles qui ne me viendront pas par vous, étant bien déterminé à ne voir sur tous ces objets que par vos yeux & à ne point m'écarter à cet égard des intentions de Sa Majesté.

Elle vous recommande encore, Monsieur, de veiller avec soin au service du Port, aux constructions des armemens & desarmemens, réception & examen des marchandises, enfin sur toutes les choses dans lesquels le concours vous est indiqué par les Ordonnances avec l'Intendant. Elle désire qu'il ne vous laisse rien ignorer sur tous ces objets, & qu'il y ait entre vous le concert le plus grand, afin que vous liant étroitement pour le bien du service, il en résulte l'ordre & la célérité qu'elle exige dans toutes les parties, & que la concorde & la bonne union ne peuvent qu'augmenter.

Je vous prie, Monsieur, de faire part du contenu de cette Lettre aux Officiers de votre département, afin qu'ils sachent ce que Sa Majesté désire de vous & d'eux, & que ses volontés soient exécutées avec autant d'exactitude dans tous ses Ports que j'en apporterai de mon côté pour les maintenir. Vous les assurerez enfin du désir le plus ardent que j'aurai toujours de n'avoir à proposer à Sa Majesté que des grâces, & je me flatte que tous s'empresseront d'en mériter. J'ai l'honneur d'être &c.

A cette Lettre faisons suivre le préambule d'un Edit du Roi donné en Février dernier, & qui regarde aussi la Marine. Il porte création de douze cens mille livres de rentes viagères ou Actions de Tontines, divisées en trente mille parties ou Actions de Tontines, de 40 livres chacune,

chacune, dont le payement annuel commencera à courir du premier Janvier 1763, en faveur des gens de mer classés François ou Etrangers, de quelque Nation qu'ils soient, actuellement employés au service de Sa Majesté & sur les Bâtimens de ses Sujets, ou qui y entreront dans le courant de 1763, à condition qu'ils commenceront par se faire inscrire & classer dans les Régîtres du Département ou du Quartier où ils se retireront, pour servir soit à bord des Vaisseaux du Roi lorsqu'ils seront commandés, soit sur les Navires Marchands. Voici comme Sa Majesté se déclare dans le préambule de son Edit.

L'exemple que les Etats de notre Province de Languedoc viennent de donner à tous nos peuples, du zèle le plus vif pour le rétablissement de notre Marine, en nous offrant un Vaisseau de 80 canons, ayant été suivi par d'autres Provinces, Villes, Compagnies, Chambres de Commerce, Corps & Communautés de notre Royaume, & notamment par notre bonne Ville de Paris, avec un empressement que le seul nom François peut rendre croyable : Nous avons voulu que les noms de tous les Vaisseaux qui nous ont été ainsi offerts, dans une circonstance si importante pour l'Etat, perpétuasent dans la Monarchie le zèle de ceux de nos Sujets qui ont contribué si généreusement à l'augmentation de notre Marine, avec une effusion de sentimens que notre tendresse paternelle a ressentie plus vivement que nous ne pouvons l'exprimer. Mais en même tems nous avons estimé devoir répondre à un zèle aussi patriotique que satisfaisant pour nous, en prenant de notre côté les mesures les plus efficaces, non seulement pour accélérer les constructions des Vaisseaux que nous avons ordonnés & de ceux qui nous ont été offerts, mais encore pour nous mettre en état de nous procurer le nombre de gens de Mer nécessaire pour armer des Escadres capables d'en imposer à nos ennemis. Ce n'est ni par la voye de la contrainte, ni par celle des engagements forcés,

qu'ils employent eux-mêmes comme leur seule ressource, que nous croyons devoir attacher les gens de mer à notre service. Les efforts de zèle que nous avons si souvent éprouvés de leur part, ne laissent plus à notre attention pour eux que le choix de la récompense, & d'un meilleur traitement; nous avons donné les ordres les plus précis pour leur faire payer tout ce qui leur restoit encore dû de leurs salaires; nous avons recommandé à ceux de nos Officiers qui ont inspection sur eux, de leur accorder toute la justice & la faveur qu'exige leur service sur nos Vaisseaux & sur les Bâtimens de nos Sujets; & enfin nous avons cru qu'il étoit de notre bonté pour eux de leur assurer pour l'avenir, & sur-tout dans leur vieillesse, une condition meilleure, en les faisant participer, dans leur état, aux avantages que nos autres Sujets continuent à trouver dans l'établissement des Tontines, en leur en procurant une qui soit exclusive pour eux, & à laquelle les gens de mer étrangers, qui sont actuellement à notre service, ou qui voudront y entrer, puissent participer tant qu'ils y demeureront attachés. A CES CAUSES, &c.

Il est dit dans le détail de cet Edit, que sur la partie des fonds destinés à la Marine il sera expédié tous les ans une Ordonnance de la somme qui sera nécessaire pour le paiement des rentes créées: Que tous les gens de mer, François & Etrangers servant actuellement sur les Vaisseaux du Roi & sur ceux de ses Sujets qui sont à la mer, dans les Colonies ou dans les Pays étrangers pour le service de Sa Majesté, lesquels reviendront pendant l'année 1762 dans les Ports du Royaume, sur les Vaisseaux & Navires sur lesquels ils ont été armés, ou sur d'autres, en cas de naufrage ou de defarmement forcés, seront admis à acquérir lesdites rentes, pour en jouir, à commencer du premier Janvier 1763; même ceux qui auroient abandonné leur profession

fection pour en prendre une autre dans l'intérieur du Royaume, ou qui auroient passé dans les pays étrangers, pourvû qu'ils se rendent dans les lieux de leur Département dans le courant de 1762. A cet effet le Roi leur accorde grace entière & pleine amnistie pour le fait de leur défection & expatriation.

Conséquemment tout anime la Marine Française. Le Régiment de Soldats Matelots, sous le titre de *Régiment Etranger de Dunkerque*, dont nous avons parlé amplement le mois passé, se leve avec la plus grande célérité, & l'on peut le croire autant que formé dès-à-présent. Ces Matelots s'exercent tous les jours tant sur les Bâtimens que sur les Batteaux plats qui sont dans le Port de Dunkerque. Plus de 200 Officiers navigateurs se sont présentés d'abord pour entrer dans ce Régiment : le Chef n'a été embarrassé que du choix, puisque toute la Jeunesse de Dunkerque a voulu y entrer, tant pour y apprendre la navigation, que pour y servir le Roi & contribuer à la gloire de ses armes. L'Etat Major de ce nouveau Corps, dont nous n'avons pas marqué les appointemens, est payé sur le pied par jour de seize livres 13 sols 4 deniers au Colonel, onze livres 2 sols 2 deniers 2 tiers au Lieutenant-Colonel, huit livres 6 sols 8 deniers au Major, quatre livres 3 sols 4 deniers à chacun des deux Aides-Majors, 30 sols à l'Aumônier, 40 sols à chacun des quatre Chirurgiens & 14 sols au Tambour Major. Outre ce Régiment nouveau, il y a actuellement à Dunkerque quatre Régimens étrangers, qui sont ceux de Clare, Bocley, Rooth & Dillon, & l'on y en attendoit encore d'autres dans le mois d'Avril pour former un Camp sous ses murs. Le Port est d'ailleurs

d'ailleurs couvert de Batteaux plats , & le nombre de ces Bâtimens augmentant tous les jours , il a déjà fallu en conduire une partie dans le Canal de *Mardyck* ; on fera même obligé d'en mettre dans celui de *Bergues*. Tant de Batteaux plats , tant de troupes , donnent bien lieu de croire qu'on a en vûe un embarquement.

A *Brest* on travaille en toute diligence à l'armement de plusieurs Vaisseaux & Frégates. Le *Royal-Louis* de 116 canons est un de ces Vaisseaux & le plus considérable de tous. On a fini dans ce Port une incorporation ordonnée des troupes de la Marine dans la Brigade d'artillerie , & l'on congédie les Soldats qui ne paroissent pas propres pour le nouveau service auquel on les destine. A *Toulon* on carene dix Vaisseaux pour un armement qui doit s'y faire. Au *Havre* , à *Rochefort* & à la *Rochele* , on continuë aussi de travailler dans les Chantiers , & à se tenir sur le qui-vive. A *Marseilles* est arrivé le 12. Mars la Barque du Roi l'*Hirondelle* venant de la Martinique , avec un chargement de sucre , de café & d'indigo , elle sera vraisemblablement une des dernières qu'on peut encore attendre de cette Colonie perdue. Ce Bâtiment en étoit parti le 26. Novembre , & s'est emparé dans sa route de deux Bâtimens Anglois. Voici d'autres prises faites par des Armateurs François , depuis ce qu'on en a marqué le mois passé.

Prises faites sur les Anglois.

Ils ont enlevé les Navires la *Charlotte* allant de Londres à l'Isle de Teneriffe , le *Stock* qui de Terre-neuve se rendoit à Cadix , la *Marie* qui retournoit d'O-Porto à Corck en Irlande , le *Middleton* parti de Guernesey pour la Guadeloupe , le *François* , l'*Amitié* & le *Content* venant de Terre-neuve , le *Sally* de Boston , le *Royal-*
Anne

Anne de Philadelphie, le *Kouli-Kan* de 12 canons & de 150 hommes, le *Roi David* aussi de 12 canons & de cent hommes, le *Jeune-Aigle*, l'*Elisabeth*, le *Charmant-Betsy*, le *Scipion*, les *Deux-Amis*, l'*Union*, le *Lion*, le *Daniel*, l'*Aventure* : & les mêmes Armateurs ont rançonné pour de fortes sommes la *Bonne-Intention*, le *Suiff*, le *Général-Wolff* & la *Susanne*.

En revanche les Anglois ont fait sur les Bâtimens François, dans le même-tems, des prises plus nombreuses & plus considérables, que leurs nouvelles publiques annoncent, comme le font celles de la France quant aux leurs. Dans le nombre sont le *Villevault* & le *Boutin*, Vaisseaux de la Compagnie des Indes richement chargés, & un de trois Vaisseaux qui portoient le Régiment d'Angoumois à la *Loisiane* : Mr. de Fromont, Colonel du Régiment, étoit à bord de ce Vaisseau. Mais une perte doit être considérée comme plus grande que celle de ces trois Vaisseaux, est d'un Vaisseau Anglois revenant du *Canada* qui a été submergé le 15. Novembre dernier près de l'Isle Royale; il avoit à bord 95 François qu'il portoit à la *Rochele*, & dont il n'y a eu que six de sauvés, du nombre desquels est le Capitaine Anglois & le Chevalier de Saint Luc de la Corne François, qui commandoit une Compagnie au Canada. Ses deux fils, son frère, ses deux neveux, 14 Officiers & 15 femmes faisoient partie du surplus qui a péri.

La nuit du 16. au 17. Mars le feu prit à la Foire de *Saint Germain* près de Paris, dans la cabane d'un Danseur de cordes. Par un vent de nord violent il fit faire en peu de tems un si grand progrès aux flammes, qu'en moins de cinq heures les Boutiques & les Loges de la Foire,

Incendie.

Foire, toutes construites en bois, furent totalement consumées. Celles des maisons voisines où le vent portoit, n'auroient pas manqué d'être aussi embrasées sans l'activité des Gardes-Françoises qui ont coupé la communication. On n'a pû cependant empêcher que l'Eglise de St. Sulpice n'en eut souffert, sur-tout le bel Autel de la Vierge. Presque tous les effets des Marchands forains ont été réduits en cendres ; le dommage est immense. Quelques personnes ont péri dans les flammes. Le Roi, sensible à la perte que les Marchands ont soufferte dans cet incendie, leur a fait remettre deux cens mille livres pour les secourir.

Le 2. Avril le Baron de Reischach, Chambellan de l'Empereur, eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il remit ses Lettres de créance à Sa Majesté, & lui notifia de la part de Leurs Majestés Imp. l'heureux accouchement de l'Archiduchesse Infante, Epouse de l'Archiduc Joseph.

^{re} Le coup est porté. L'affaire des Jésuites dans le Royaume va très-mal pour eux : elle finit par la clôture de leurs Collèges, de leurs Ecoles, le renvoi de leurs Novices, & par-tout ce qui peut leur être défavantageux. Le Trône suit à présent les Parlemens en quelque manière, en acquiesçant à leurs décisions contre cette Société. Le 12. Mars au matin les Gens du Roi avoient présenté à celui de Paris, toutes les Chambres assemblées, un Edit de Sa Majesté qui changeoit en divers points la Discipline des Jésuites, suspendoit pendant un an l'exécution des Arrêts comme d'abus, &c. pendant lequel tems le Roi continueroit de faire examiner les Titres & les Constitutions de la Société pour les revêtir de
Lettres

Lettres Patentes, s'il y avoit lieu. Cet Edit avoit dix-huit articles, contenant en substance : « Que les cinq Provinciaux qui sont en France seroient nommés par le Général de l'Ordre, qui leur abandonneroit toute son autorité dans leurs districts : Que ces Provinciaux devroient être approuvés par le Roi ; qu'ils prêteroiert serment entre les mains de Mr. le Chancelier ; qu'ils promettroient d'enseigner les quatre Propositions du Clergé adoptées en 1682, & de faire au moins tous les ans un exercice roulant sur ces Propositions : Que les Provinciaux ne pourroient être remis que deux fois dans leur vie (ce qui fait six ans en tout) Qu'il seroit défendu aux Jésuites d'admettre aucun Etranger dans la Société sans la permission du Roi, & qu'aucun Jésuite étranger ne pourroit même venir en France sans cette permission : Que les Collèges seroient maintenus, mais subordonnés aux Parlemens, qui y feroient des visites tous les ans & même tous les six mois, s'ils le jugeoient à propos : Que les Congrégations seroient défendues, à moins d'une permission expresse des Evêques : Qu'au surplus le Roi suspendoit toutes les procédures commencées contre-eux pour un an, pendant lequel tems Sa Majesté seroit examiner plus à fond leurs Constitutions. »

Ce tempérament trouvé, quoique peu admissible, considéré l'essence des Constitutions des Jésuites, n'a pas laissé que de trouver toute opposition de la part des Parlemens. Celui de Paris en a fait le sujet d'un Arrêté le 26. du même mois de Mars, dont le but étoit, après une exposition ou plutôt après une répétition de quantité de raisons, de porter le Roi à perdre de vûe

tour

tout ce qui pourroit tendre à donner un état légal à la Société des Jésuites. Le premier Président s'étant rendu le 30. à *Versailles*, y a présenté cet Arrêté au Roi, dont il a été reçu avec bonté; mais Sa Majesté lui a témoigné sa surprise de ce que son Edit n'étoit pas encore enrégistré. Le premier Président ayant répondu que le respect & l'attachement inviolable du Parlement pour la Personne sacrée, ainsi que son zèle pour les droits du Trône & pour le bien de l'Etat, y avoient mis des obstacles invincibles Sa Majesté s'est contentée de dire, qu'elle examineroit l'Arrêté & les extraits, & qu'ensuite elle feroit connoître ses intentions. Les Arrêtés de presque tous les autres Parlemens sur la même matière, sur l'Institut des Jésuites qu'ils se font remettre, sur leur Etablissement en France, &c. portent tous contre ces Pères les coups les plus rudes. Les nouvelles publiques de divers pays, mais principalement d'Hollande, n'en échappent aucun; elles les rapportent, & y donnent même des explications. On y voit tout au long copié un nouvel Arrêt du Parlement de Rouën contre les Jésuites, dicté dans le même esprit de celui qui l'a précédé; & qui est terminé par des termes concordans, en vûe de les proscrire absolument. Ces termes font tout le fort de la Pièce: Rapportons-les.

Sera encore représenté audit Seigneur Roi, qu'il n'est point de motif, point de considération qui puisse jamais favoriser le rétablissement d'une Société où l'on tolère par principe l'homicide en tout genre & le meurtre des Rois, qui porte l'atrocité & le fanatisme jusqu'à faire un dogme Catholique de l'enseignement de ce genre d'attentat, & qui ne rougit pas de préconiser comme Saints ceux qui en sont les auteurs & les instigateurs : que la nécessité
seule

seule de s'armer de précautions contre un Corps prétendu Religieux, est une accusation publique contre son régime, un jugement authentique de sa perversité, un scandale dans l'Eglise & dans l'Etat, est une raison dominante pour le proscrire, que nul autre ne sauroit balancer, quelque poids qu'on lui supposât, & de quelque crédit qu'elle pût être appuyée : Que si ledit Seigneur Roi, ditrait par un sentiment de bonté, du soin de sa sûreté personnelle, pouvoit perdre de vûe cet objet capital, il est du devoir indispensable de son Parlement de lui représenter, que sa précieuse *vie n'appartient pas moins à ses Peuples qu'à lui-même*; que toute foiblesse ou fausse complaisance des Magistrats; sur cet article si essentiel, ne pourroient que leur être imputées à crime dans le siècle présent & dans ceux qui doivent suivre; que la conservation de la Personne sacrée dudit Seigneur Roi ne peut admettre ni surseance, ni retardement; que la tendre sollicitude de son Parlement, l'amour des Peuples, auquel ledit Seigneur Roi ne peut être insensible, la sûreté commune de tous les Rois, entre lesquels il tient le premier rang & dont l'intérêt lui est cher, les droits de l'Eglise dont il est le Fils aîné, le bien de la Chrétienté si précieux à un Roi Très-Chrétien, le vœu de l'Univers dont il est l'ami, enfin le cri de la Religion & de l'humanité s'opposent & s'opposeront à jamais à ce qu'aucune autorité puisse réintégrer, valider, légitimer l'impiété radicale, reconnüe, jugée & désormais notoire, d'un régime & d'un vœu qui ne blessent pas moins la Majesté Divine, que toutes les Majestés humaines.

Donné à *Roüen*, &c.

Avant cet Arrêt terrible, le même Parlement avoit décrété de prise de corps le Père le Roux, Professeur en Théologie au Collège de *Caen*, pour avoir dicté à ses Ecoliers, pendant l'année 1760, des propositions regardées comme contraires à la Déclaration du Clergé de France de 1682, & avoir manqué à la loi du silence imposées

564 *La Clef du Cabinet*

posée par la Déclaration du 14. Novembre 1754; & le Recteur du Collège a été ajourné & sommé de rendre compte des raisons pour lesquelles, lors de la dictée, il n'a point tenu la main à l'exécution de cet Edit & de cette Loi.

Enfin le premier d'Avril, jour fixé pour la clôture des Classes & des Leçons dans tous les Collèges des Jésuites du Ressort du Parlement de Paris, qui renferme une grande partie du Royaume, de nouveaux Professeurs ont été mis à la place de ces Pères, dès le même jour. Le renvoi a suivi de tous leurs Novices, des Pensionnaires du Collège de Louÿs-le-Grand, de tous les jeunes Elèves enseignés, disciplinés en d'autres; & ce qui est des plus douloureux pour eux, c'est que le coup frappé part comme du Trône, le Comte de Saint Florentin, Secrétaire d'Etat, ayant écrit aux Supérieurs de tous ces Collèges, des Seminaires & autres Maisons, & leur ayant ordonné, au nom du Roi, qu'ils eussent à exécuter les Arrêts du Parlement, en renvoyant leurs Ecoliers & leurs Novices. Tous les Parlemens, à deux ou trois près, imitent ceux de Paris & de Rouen, le sort de la Société étant maintenant entre leurs mains, par une espèce de permission du Roi. Passons de ces narrés à un autre article.

ARTICLE

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE.

LES pièces relatives à la rupture de cette Couronne avec celle d'Espagne, annoncées dans notre dernier Journal, se voyent à présent: la Cour les a fait publier, « & cette publica- « tion (disent les Papiers de Londres) met de « plus en plus en évidence, que les différends « entre les deux Cours, n'étoient pas d'une « nature si grande qu'on n'eût pû les ajuster par « une négociation séparée, s'il n'y avoit eu à la « Cour de Madrid un dessein prémédité de rom- « pre avec l'Angleterre; dessein que prouvent les « préparatifs militaires qu'elle faisoit dès le « mois d'Août. » Nous avons vû toutes ces Pièces. Ce ne sont que des extraits de Lettres de Mr. Pitt au Comte de Bristol, de réponses de ce dernier & de Mémoires aussi ennuyans qu'ils sont peu concluans : ces Pièces n'approchent en rien de la force du *Mémoire historique sur la négociation rompuë entre la France & l'Angleterre*, dont nous avons donné le dernier extrait le mois passé. Il n'en faut donc nullement occuper nos Lecteurs.

Il n'a pas fallu beaucoup de tems aux forces navales & à celles de terre envoyées contre la *Martinique*, pour réduire cette possession des François. Tout y a été consommé dans le mois de Février. Le *Fort-Royal*, les autres parties de

l'Isle

l'Isle & jusques au *Fort St. Pierre*, où l'on avoit cru trouver toute résistance pour sa situation très-avantageuse, sont à présent au pouvoir des armes Britanniques. La premiere nouvelle en est venue à *Londres* la nuit du 21. au 22. Février par un Exprès du Général Monckton qui commande dans l'Amérique les troupes du Roi, & par un autre du Contre-Amiral Rodney. Les capitulations offertes & demandées par Mr. de la Touche, qui avoit dans la *Martinique* les troupes Françoises sous ses ordres, & qui commandoit dans toute l'Isle, lui ont été accordées à peu de choses près. Celles demandées par les habitans, leur ont été accordées de même; savoir, que les troupes Françoises seroient reconduites en France aux dépens du Roi de la Grande-Bretagne, & que toute la constitution intérieure de l'Isle demeureroit sur le pied où elle étoit; ce qui est déjà exécuté. La Capitulation du *Fort-Royal* est en 19 articles, celle qui concerne les habitans en a 22, & celle du *Fort Saint-Pierre* 30. Le Roi a été complimenté sur cette importante conquête par les principaux Membres de l'Etat. Le canon du Parc & celui de la Tour ont tiré en signe d'allégresse, & il y a eu dans tout *Londres* de grandes réjouissances publiques. Les François ont eu environ 700 hommes tués, blessés & prisonniers dans les diverses tentatives qu'ils ont faites contre les troupes du Roi. On avoit cependant qu'on y a perdu, lors du premier débarquement & ensuite, bien le triple de ce monde, par les difficultés qu'il a fallu essuyer, & l'opposition qu'on trouvoit de tous les côtés. Mais la reddition d'un Continent aussi riche en indemnise pleinement. Il s'y est trouvé beaucoup de munitions de guerre & de bouche, & de nombreuses
artilleries.

Artilleries. On a fait capture d'une quantité de navires & de barques, dont la plupart chargées pour le ravitaillement de l'Isle, des troupes-Françoises & des habitans. C'est le coup le plus funeste que l'on pouvoit porter au commerce de la France que de lui ôter une possession dont elle tiroit des profits considérables. Ce fut le 4. Février qu'on signa la Capitulation du *Fort-Royal*, le 7. celle des habitans de l'Isle, & le 12. celle du *Fort Saint-Pierre*, aux mêmes conditions que la Capitulation du *Fort-Royal*. De longues Lettres de Mrs. de Monckton & de Rodney aux Secrétaires d'Etat du Roi, & apportées par leurs Exprès, détaillent toutes les circonstances de la reddition des diverses parties de la *Martinique*. On ne fera usage ici que de la dernière du Général Monckton datée du 27. Février, & annonçant à la Cour la réduction entière de l'Isle. La voici.

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence (le Comte d'Egremont) que le 12. du courant, comme je me disposois à embarquer les troupes pour forcer la Ville de Saint Pierre, deux Députés de la part de Mr. le Vassor de la Touche arriverent au *Fort-Royal* avec des articles de capitulation. Ils retournerent le lendemain à St. Pierre avec les réponses de Mr. l'Amiral & les miennes, & le 14. ils revinrent avec la capitulation signée. Le 15. je laissai *Fort-Royal* à la garde des Grenadiers de l'Armée & de la seconde Brigade, & le 16. je pris possession de cette grande & riche Ville & de tous les postes qui en dépendent. La garnison étoit composée d'environ 350 Grenadiers, qui ont été embarqués sur le champ & envoyés en France. Mr. de la Touche, Gouverneur-Général de l'Isle, Mr. de Rouillé Lieutenant-Gouverneur, & le Commandant suivront de près. J'envoye ci-joint à Votre Excellence une copie de la Capitulation que j'espère que Sa Majesté voudra bien agréer. Le Commandant Swanton est allé se

présenter devant la Grenade avec une Escadre, & j'y vais envoyer encore tout de suite le Brigadier Walsh avec la cinquième Brigade & le Corps d'Infanterie légère aux ordres du Lieutenant-Colonel Scott, pour réduire cette Isle & les autres. Je suis bien informé qu'il n'y a dans la Grenade qu'environ 500 Blancs, & que dans chacune des autres Isles il n'y en a pas à beaucoup près autant. Je m'y ferois porté moi-même en personne, si je n'avois cru que le service de Sa Majesté demandoit plutôt que je restasse ici dans un instant critique, où j'apprenois qu'on s'attendoit de moment à autre à une rupture avec l'Espagne. Outre que je suis utilement occupé à régler plusieurs points nécessaires pour la sûreté de cette conquête, j'ai de fortes raisons pour croire que le Brigadier Walsh ne rencontrera pas de grands obstacles dans ses opérations. Pour peu cependant qu'il en trouvât, je les leverai en lui envoyant de nouveaux renforts; avec quoi il viendra sûrement à bout de cette Isle. Ma première idée étoit d'attendre, pour envoyer un Exprès à Sa Maj., la réduction de toutes les Isles dont la conquête fait partie de mes instructions: mais celle-ci étant réduite toute entière sous l'obéissance de Sa Majesté, j'ai craint que dans les circonstances présentes il n'y eût de l'inconvénient à ne pas informer d'abord le Roi de cet important événement, &c.

Une Lettre de l'Amiral Rodney de même date énonce les mêmes faits: mais dans une autre postérieure du même Amiral, datée du premier Mars, il dit: *Je viens de recevoir en ce moment un Exprès du Capitaine Hervey, dont les dépêches portent que l'Isle de Sainte Lucie vient de se rendre à discrétion.*

Ce qui intrigue néanmoins beaucoup le Ministre au milieu des conquêtes qu'on fait hors de l'Europe, ce sont les circonstances où il se trouve au-dedans, d'un côté dans l'appréhension d'une descente dans l'un des trois Royaumes, & de l'autre pour les affaires du Portugal vis-à-vis

de l'Espagne. Il commence à craindre que cette dernière Cour ne force l'autre à se départir de sa neutralité & à abandonner l'Angleterre, parce que sa liberté & son existence dépend, pour ainsi dire, de l'Espagne, qui auroit bientôt compté le Portugal dans le nombre de ses Provinces; sa frontière est ouverte à la première invasion, & les Espagnols s'y trouvant en Corps d'Armée, l'auroient bientôt sous leur pouvoir. En ce cas, l'on se dispose à envoyer du secours au Portugal; mais on prévoit qu'il ne pourra point contrebalancer la force des Espagnols. On est trop occupé sur la mer, sur les Côtes de France & en Allemagne, pour faire un envoi capable de grande tentative, de grande opposition. On le sent assez; cependant un secours est solennellement promis au Portugal, qu'on fait ne pouvoir guères fleurir sans l'Angleterre, s'il est contraint d'abandonner sa neutralité, & s'il se déclare contre l'Espagne; jusques-là même, que Mylord Tirawley, qui est depuis le 4. Mars à *Lisbonne* envoyé de la part du Roi, n'y a pas pris d'autre caractère que celui de Commandant des troupes Angloises pour le Roi Très-Fidèle. Le tems nous éclaircira sur cette conjoncture d'affaires politiques. En attendant, on se rend le nouveau Czar favorable. Il est tout porté pour la Grande-Bretagne : on doit conclure avec lui un Traité d'union ou plutôt de subside, en vertu duquel, si l'on dit juste, l'Angleterre s'engageroit de payer annuellement cent mille livres sterling à Sa Maj. Czarienne, qui de son côté entretiendroit à la solde de la Grande-Bretagne 45 mille hommes de ses troupes, pour être employés où Sa Maj. Britannique le jugeroit à propos. Probablement le même Prince feroit aussi

un Traité d'alliance offensive, défensive & de garantie réciproque avec le Roi de Prusse; toutes les dépêches d'Allemagne & du Nord qui viennent à la Cour, annoncent ces deux événemens comme prochains, & ils sont en quelque façon bien croyables. Dans cette diversité d'affaires, on ne néglige rien pour l'Armée alliée du *Rhin* en hommes, en beaucoup de grains & de fourrages; on y envoie du renfort; & les Escadres du Roi bien pourvûes d'hommes, d'artillerie, de munitions, par-tout en station dans les diverses mers de l'Europe, de l'Amérique & des Indes, paroissent ne rien redouter de celles des deux Nations Françoisse & Espagnole, quelque nombreuses qu'on les montre. La *Martinique* soumise, il est de toute apparence qu'on attaquera aussi les Espagnols à la *Havana*: il y a d'ailleurs plusieurs autres expéditions auxquelles on doit se porter, mais qu'on ne déclare pas encore: les préparatifs pour les unes & les autres sont faits, ils sont formidables, & quoiqu'il en coûte, on veut conserver la supériorité sur l'empire des mers.

Prises Françoises.

« Si les François ont fait & font encore (disent les Papiers publics de Londres) des prises sur nos Bâtimens, voyons si ces prises peuvent être comparées à celles qui depuis peu de tems, nous sont tombées des leurs. En voici quelques-unes. Le Vaisseau du Roi l'*Essex* a enlevé près de l'Ouestant le Brigantin François les *Amis*, l'*Espérance*, Armateur de quatre canons, six pierriers & 45 hommes; le *Bien-Aimé*, Armateur de quatre canons & 52 hommes; la Frégate l'*Ecureuil*, le *Villeneau* Vaisseau de la Compagnie Françoisse revenant de l'Isle de Bourbon bien chargé; le *Soujon* de

» huit

huit canons & 45 hommes; le *Comte d'Herouville* de 16 canons & 129 hommes, le *Romain* de 16 canons & de 200 hommes, trois Armateurs de Dunkerque; le *Cerbere* & l'*Auguste*, Armateurs de Saint Malo, chacun de 14 canons & d'un gros Equipage. La Frégate du Roi l'*Arethuse* a amené à Lisbonne un Vaisseau de 500 tonneaux chargé de marchandises parties de Marseille pour St. Domingue. L'Aventurier, Vaisseau de Roi, a enlevé le *Segnier*, Armateur de Dunkerque de 12 canons, 10 pierriers & 99 hommes. La Frégate la *Coventry* a amené à Kinsale un Armateur de Brest de 10 canons & de 100 hommes. La Frégate la *Blonde* a conduit à Lisbonne le *Boutin*, Vaisseau de la Compagnie Française des Indes, revenant de l'Isle Maurice avec un chargement de café & de poivre: ce Vaisseau étoit du port de 460 tonneaux, monté de 20 canons & de 189 hommes, dont plusieurs étoient des passagers. La Frégate la *Lowe* a enlevé la *Nannen* Armateur de Saint Malo, de 6 canons, 6 pierriers & 50 hommes. La Chaloupe la *Diligence* a amené à Plymouth l'*Aigle*, Armateur de Brest de deux canons, dix pierriers & 57 hommes. La Frégate la *Brillante* a amené à Plymouth l'*Espérance*, Armateur de St. Malo de 8 canons & 75 hommes. La Frégate l'*Acteon*, en croisière près de Tabago, s'est emparée d'un gros Vaisseau de régiment Espagnol, chargé d'artillerie & de munitions de guerre pour Laquira. Le Vaisseau du Roi le *Burford* a amené à Plymouth un Navire de la Compagnie Française des Indes, qui en revenant à l'Orient avoit été pris par un Vaisseau de l'Escadre de l'Amiral Pocock.

30 La Frégate la *Renommée* a amené au même
 30 Port un Armateur François de huit canons. Le
 30 *Duc d'Yorck*, Armateur de Bristol, y a con-
 30 duit un Senaut Hollandois chargé de grains,
 30 allant de Marseille à la Rochelle, & la rançon
 30 de deux Bâtimens Espagnols dont il s'est em-
 30 paré. La *Bretagne*, autre Armateur de Bristol,
 30 a amené à Lisbonne un Armateur Espagnol
 30 de 14 canons & de 113 hommes, & un Bâti-
 30 ment de la même Nation chargé de grains.
 30 La Frégate l'*Eole* a envoyé à Plymouth un
 30 Armateur François de 22 canons & un autre
 30 de 16, & elle en a envoyé à Portsmouth un
 30 troisième de 24. Un autre Armateur François
 30 a été aussi amené à Portsmouth. Le *Pitt*, Ar-
 30 mateur, a amené à Douvres la *Sophie-Cathe-*
 30 *rine*. La Frégate le *Milford* a envoyé à Bristol
 30 le Vaisseau François la *Gloire* de 16 canons &
 30 de 90 hommes allant à St. Domingue. »

Toutes prises qui ne se font pas faites sans
 quelque combat. Ajoutons-y que les Vaisseaux
 de la Compagnie des Indes le *Prince-Edouard* &
 le *Falmouth* sont arrivés à Plymouth venant de
 Madras, & ayant à bord valeur de 52000 pagodes
 en diamans, & environ cent Officiers ou Soldats
 de la garnison de Pondichery, dont on a rasé les
 fortifications; que l'artillerie & les munitions
 ont été transportées de cette Place à Madras. On
 a appris par cette voye que l'Amiral Stevens étoit
 mort, & que le Commandement en chef de l'Es-
 cadre du Roi en Asie est tombé à l'Amiral Cor-
 nish, qui veut tenter la prise de l'Isle de *Bour-*
bon; que neuf Vaisseaux sont arrivés à leur desti-
 nation, & que le Général Amherst, qui est dans
 l'Amérique, compte de tenter celle de la *Loi-*
siane

Stane ou de *St. Augustin* : ce dernier est un Fort de la Floride qui appartient aux Espagnols.

Les sommes s'accordent à la continuë pour la nécessité de la guerre présente. Il paroît un état de celles que le Parlement a octroyées pour le service de l'artillerie dans la guerre de 1702, terminée en 1711; dans celle de 1742, finie en 1748, & dans celle-ci dont voici la septième année. On y voit que cette dernière coute déjà plus à cet égard que chacune des deux précédentes : les fraix de l'artillerie s'en montent à trois millions cinq cens soixante mille huit cens cinquante livres sterlings, tandis que dans la première ils n'ont été portés qu'à un million trois cens trente-sept mille sept cens vingt-neuf livres, & dans la deuxième trois millions cent dix mille quatre cens vingt-six.

Quant au Parlement, on y présenta le 23. Mars un état des dettes de la Nation, supputées jusques au 11. Janvier : on en cache le montant au public dans les Papiers publics; mais étant connuë à Londres & ailleurs, on l'y trouve de beaucoup augmentée. Le 24. le Roi donna son consentement au Bill pour punir la défection des déserteurs, à celui pour mieux encourager les Matelots, à celui pour subordonner les troupes de marine étant sur terre, à seize autres Bills publics & à dix-huit particuliers. C'est-là tout ce que le Parlement a fait après une inaction de plusieurs semaines. Le 26. les Communes accorderent 20000 livres sterlings pour l'entretien de la Milice non enrégimentée pendant la présente année, & 40000 pour construire un nouveau Pont sur la *Tweed* au Village de Cold-Stream. Le 31. elles en accorderent 50000 pour mettre le Roi en état de donner un secours raisonnable

sonnable au Landgrave de Hesse-Cassel en vertu des Traités, & 112613 pour suppléer à la non-valeur des subides de 1761, sans compter d'autres sommes de 3, 4, 5 & 6000 livres pour des besoins particuliers. Le 9. Avril le Roi s'étant rendu de nouveau au Parlement, y a signé le Bill de la Milice, celui sur la découverte à faire des Longitudes en mer par une récompense de 22000 livres sterlings, à celui qui aura réussi dans cette opération, & plusieurs autres Bills tant publics que particuliers. Après-quoi le Parlement s'est adjouiné au 20, mais après avoir réfléchi sur un calcul qui lui a été présenté de ce que souffre le commerce de la prohibition faite en Espagne de ne plus admettre l'entrée des poissons salés venant de la Grande-Bretagne. Suivant ce calcul, par lequel on suppose qu'en chaque jour d'abstinence de faire gras dans les Etats du Roi d'Espagne, chaque famille consommoit seulement quatre onces de poisson salé; on prétend que la défense de Sa Majesté Catholique d'introduire cette marchandise dans ses Royaumes, cause au commerce Anglois un préjudice de cent-cinquante mille livres par an, sans compter la perte qu'on fait par rapport au fret des navires & à l'emploi des hommes.

Les Actions n'avoient point de prix au 20. Avril.

Il y a en *Irlande* une émeute populaire, qui a d'abord été considérée comme une rébellion tramée contre le Souverain, les soulevés ayant un Chef, des Capitaines & autres Officiers; cependant elle n'est pas regardée sur ce pied par le Gouvernement, puisqu'ils ne demandent que le redressement de plusieurs griefs, comme la fixation du prix des denrées, la restitution de plusieurs

seurs terres communes dont on les a dépoüillés, & autres points à peu près de même nature. On a dû néanmoins envoyer contre ces soulevés des troupes réglées, qui en ont enlevé ou dispersé quelques Partis; mais les autres commettent de grands excès dans la partie méridionale de ce Royaume.

H O L L A N D E.

Malgré les vives sollicitations des Provinces de *Gueldres* & d'*Over-Yssel*, dont nous avons fait mention le mois dernier, pour une augmentation des troupes de la République, les Etats de Hollande & de *Westfrise* se sont séparés sans rien décider à cet égard, les sentimens ayant été fort partagés. Elle n'aura donc lieu cette future augmentation qu'autant que les circonstances pourront l'exiger dans la suite. Rien n'y oblige : on veut constamment observer la neutralité, parti sage adopté & suivi scrupuleusement par les Etats-Généraux. Cependant le Chevalier *Yorcke*, Ministre d'Angleterre à La Haye, leur a représenté, que les ennemis du Roi son Maître paroissant méditer une invasion dans l'un des trois Royaumes Britanniques, Sa Majesté espéroit de Leurs Hautes Puissances le secours fixé pour cas pareil par les Traités, d'autant qu'elles ne peuvent s'en dispenser. Ce même Ministre & les Ambassadeurs des Cours de Vienne & de Versailles ont eu dans le cours de la première semaine du mois d'Avril de fréquentes conférences avec les Membres du Gouvernement, toutes relativement aux circonstances critiques où l'Europe se trouve dans ce tems; mais on n'en sçait pas le résultat. Des différends qui se sont élevés entre les

Com-

Compagnies de Commerce Angloise & Hollandoise au sujet du *Bengale* ne se terminent pas encore : ils s'aigrissent au contraire par de nouveaux griefs en districts enlevés depuis peu par les Anglois dans cette partie, & qui appartiennent à la République.

Le 3. d'Avril treize Vaisseaux de l'Etat sont revenus de *Batavia* chargés d'une quantité de marchandises de toute espèce, dont la longue liste se voit dans les nouvelles publiques de ce pays.

Si l'on excepte le passage des troupes Françaises par *Bruxelles*, & d'autres Places des Pays-Bas Autrichiens qui se rendent à leurs Armées du *Rhin*, & leurs mouvemens près de *Dunkerque*, on n'a rien à marquer d'intéressant des Pays-Bas. Il y a eu cependant des Vaisseaux Anglois pendant quelques jours à la vûe du Port d'*Ostende*, qui se sont retirés, & qui n'ont pas reparu depuis.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, en PORTUGAL & en ITALIE, depuis le mois dernier.

ESPAGNE. L'on prétend en ce pays que les Anglois vont être mis au terme de leurs conquêtes, & que le tour prendra bientôt sur eux; car si l'on diffère d'agir, ce n'est que pour frapper à la fois de plus grands coups. Les préparatifs de guerre, quoique poussés avec chaleur, duroient encore à la fin de Mars; l'appareil qui en est formidable, ne peut faire concevoir que

la plus grande idée des expéditions que l'on a en vûë. Mais aucun plan n'en étant publié & le secret toujours gardé sur le début des opérations, nous ne pouvons jusqu'à présent que tracer la voye qui conduit à ces opérations, après ce qui en a été marqué dans notre dernier Journal.

Ce fut le 9. Mars que le Bureau de la Guerre expédia ses derniers ordres pour le restant de la marche & la destination de toutes les troupes, en leur assignant le jour où chaque Régiment devoit se trouver à l'endroit où se formeroient les différens Corps d'Armée, de même que la route qu'il devoit tenir. Les Officiers Généraux reçurent en même-tems leurs derniers ordres pour leur assignation. Conséquemment tout s'est disloqué, tout a marché vers ses rendez-vous, Infanterie, Cavalerie des mieux complettes, des mieux montées, des mieux équipées; & pour les tenir en tout tems dans cet état & même les augmenter, on continuë à lever du monde dans toute l'étenduë de la Monarchie : la *Catalogne*, & les autres Provinces à son exemple fournissent à leurs fraix de nouveaux Régimens. Enfin les recrûes se font par-tout avec tant de succès qu'on n'aura pas besoin de recourir aux Suisses; ceux-ci pourront se rendre dans le Royaume de Naples; & à leur place on recevra plutôt un Corps de treize mille hommes de troupes Françoises. C'est dans la plaine de *Salamanque* où la plûpart des colonnes se rassemblent, & dont l'aile droite doit se porter vers *Zamora* & l'aile gauche vers *Ciudad-Rodrigo*, pour être à portée de seconder la droite. On sçait que ces deux Villes touchent aux frontières du Portugal. Le Marquis de Saria, Généralissime des troupes du Roi, est depuis
les

*Grands
préparatifs
pour la
campagne.*

les derniers jours du mois de Mars à *Salamanque* & y a établi son Quartier-Général. Le Marquis de la Catholica parti de *Cadix*, doit s'assurer du Port Genoïs de *Savone*, y établir garnison Espagnole, & en faire autant des principaux Ports de la *Corse*, afin de prévenir les Anglois qui aimeroient à faire de cette Isle leur Place d'armes pendant cette guerre. Les Régimens des Asturies, de Victoria & de la Couronne forment un cordon depuis *Cadix* jusqu'à *Conil*. Ces Places & toutes celles du Royaume contre lesquelles il y auroit à craindre des tentatives de l'ennemi, ont des garnisons suffisantes, de l'artillerie, des munitions de guerre & de bouche en quantité, & sont mises d'ailleurs en bon état de défense par les réparations & les ouvrages qu'on y a faits. *Gibraltar*, d'où journellement il arrive des déferteurs Anglois au Camp Espagnol de *Saint Roch*, est toujours la Place menacée; le siège en paroît résolu; des Ingénieurs François sont arrivés de *Paris* à *Madrid*, vraisemblablement pour venir le diriger. Il faut, dit-on, que les foudres de *Castille* écrasent cette Place, si l'on s'opiniâtre à nous la rendre. On les a préparées dans les Arsenaux; dans celui de *Seville*, entre-autres, on a travaillé & l'on travaille avec activité à plusieurs trains de différente artillerie: il y a un nombre prodigieux d'ouvriers employés, qui se relevent journellement, & déjà il en est parti quantité de chariots chargés de boulets de canon & d'autres munitions de guerre, pour l'*Estramadoure*; & de *Bilbao* l'on a fait partir tous les ustencilles propres à un grand siège.

Pour la mer on n'est pas moins préparé que pour la terre: il y a déjà plusieurs Vaisseaux armés

armés en course & prêts à prendre l'essor. Celui qu'on nomme l'*Aimable Joseph*, commandé par Don Dominique d'Escoube, armé de douze canons & ayant 100 hommes d'équipage, a mis à la voile dès le 26. Février dernier : le *Carnaval*, autre Vaisseau armé en course, monté de huit canons, dix pierriers & de 180 hommes, aux ordres de Don Pedro Aquirre, en a fait autant le premier Mars, avec la *Princesse*, commandé par Don Juan de Jostis, armé de huit canons, dix pierriers & ayant 80 hommes sur son bord, de même qu'avec une Balandre appelée la *Barbe noire*, qui a deux canons, dix pierriers & 40 hommes. Ces Navires établissent leurs croisières sur les Côtes de la *Biscaye* & de la *Galice*, tandis que les Anglois employent à la garde du *Détroit* deux Vaisseaux de ligne, chacun de 74 canons ; cinq Frégates, depuis 24 jusqu'à 44 ; trois Paquebots de 14, & une Goëlette de 8 ; & que leur Amiral Saunders croise entre le Cap *St. Vincent* & *Ste. Marie* avec environ 24 voiles tant grandes que petites. Trois Tartanes armées en guerre ont fait voile de *Cadix* pour croiser aux Isles *Madere*, *Corvo* & vers *Sainte-Marie*, & y attendre des Bâtimens revenans des Colonies, afin de les prendre sous leur convoi. Le Vaisseau du Roi le *St. Charles* part du même Port, monté de 24 pièces de canon, depuis 12 jusqu'à 24 livres de balle ; on le croit destiné pour la *Havane*. Quatre autres Vaisseaux du Roi, qui sont le *Glorieux*, le *Rusé*, le *Terrible* & l'*Atalante*, équipés à *Carthagene*, & les Frégates l'*Afirée* & la *Junon*, mettent aussi en mer, & trois Schebecs de ce Département vont prendre des munitions à *Barcelonne*. En un mot, tous les Vaisseaux de guerre équipés dans
les

les différens Ports d'Espagne, sont à présent pourvûs de vivres, de munitions & en état de partir au premier ordre. On compte qu'étant réünis avec ceux de la France, de les voir en mer au nombre de 175, sans les Frégates. D'ailleurs on en construit dans les Ports des deux Couronnes plus qu'il n'en faudra pour entretenir cet état de Marine, quelle que soit la perte qu'on pourroit s'y faire.

Outre *Gibraltar*, ces deux Couronnes paroissent avoir formé une entreprise contre la *Jamaïque*. Si leurs troupes y effectuoient une descente avant l'arrivée d'une Escadre Angloise, cette riche possession de la Grande-Bretagne courroit tout risque, pour les Anglois, d'être bientôt emportée : elle a été jusques-ici comme laissée à l'abandon. Depuis long-tems, on le sçait, les Anglois n'y tiennent que cinq Vaisseaux de ligne & deux Régimens, dont un est même composé pour la plûpart de gens échappés du supplice. D'ailleurs, les Anglois ne peuvent pas faire grand fond sur le secours des habitans de cette Île si importante à tant d'égards. Un soulèvement des Nègres, qui y est arrivé depuis peu, conduit au dessein qu'on se propose d'exécuter. La *Jamaïque* qu'on sçait que les Amiraux Anglois Pocock & Rodney comptent de défendre, est une des plus riches Plantations des Anglois dans l'Amérique septentrionale : le terroir y est d'une grande fertilité en tout ce qui est nécessaire à la vie : elle produit du sucre, du gingembre, du cacao, du coton, du piment, de la café, du tamarin, de la vanille, de la falsépareille, du tabac : ses salines donnent jusqu'à cent mille tonneaux par an. On tire de ses forêts beaucoup de bois de teinture, de marqueterie & de construction. On nourrit

quantité

quantité de gros & de menu bétail dans ses prairies. On recueille sur les côtes nombre d'écailles de tortuë. Les marchandises que cette Isle tire de la Grande-Bretagne rapportent au moins 50 pour 100 aux Négocians qui les envoient. Les Anglois l'occupent depuis 1655.

Eu égard au *Portugal*, les dispositions de l'Espagne vers ses frontières font bien voir qu'elle ne compte pas encore sur sa parfaite neutralité : un moment contraire l'invasion s'y fait, on y fond. Le Portugal voudroit bien, ce semble, ménager ses affaires de façon à se conserver les Anglois pour amis & à ne pas irriter l'Espagne, dont elle deviendroit la proie. Mais tant les Espagnols que les Anglois croient avoir intérêt à ce que le Portugal prenne un parti.

P O R T U G A L.

Dans la crise où se trouve cette Cour elle fait paroître au-dehors une tranquillité très-grande jusqu'à présent, quoi qu'au fond elle agit. Elle a donné ses ordres pour fortifier les Places du Royaume qui sont dans le cas d'en avoir besoin, & pour garnir de Milices celles qui sont les plus exposées. Elle a fait expédier aussi deux Vaisseaux chargés de munitions de guerre & de bouche pour mettre les Isles *Madere* en état de défense. Ce qui est comme palpable, c'est au reste que cette Cour épouse intérieurement davantage la cause de l'Angleterre que celle de l'Espagne, quel coup qu'elle puisse en redouter. Mais, peut-être, se fera-t-elle contraindre à abandonner les Anglois pour sauver sa liberté, & se conserver l'amitié des Espagnols. Un mois de plus pourra répandre du jour sur cette observation. En attendant,
Mr.

Mr. O-Dunc, Ministre de France, fait sentir au Ministère combien il seroit desagréable au Roi son Maître de voir le Portugal se distraire du parti qui lui est le plus conseillable de prendre. On lui fait tout bon accueil. Mais on en fait autant au Lord Tirawley, Envoyé par la Cour de Londres, & qui est arrivé à Lisbonne avec quarante Officiers Anglois : & depuis peu six Vaisseaux de ligne & une Frégate de sa Nation sont venus aussi à Lisbonne charger des vivres pour Gibraltar.

On nous assure que les troupes Espagnoles sont entrées le 6. Avril dans le Royaume.

I T A L I E.

NAPLES. Toutes les fortifications des Côtes maritimes du Royaume des *Deux-Siciles* sont présentement achevées & garnies de canons. Le Port d'*Agosta*, en *Sicile*, est, entre-autres, défendu par cent grosses pièces d'artillerie. L'augmentation des forces de terre qui se fait avec des recrues nationales multipliées, un Corps de douze mille Suisses attendu des Cantons Catholiques à *Naples*, la Marine du Roi mise en bon ordre, toutes les Galères, tous les Vaisseaux de la Couronne qu'on arme en diligence, des Matelots enclassés, des Charpentiers rassemblés, & un Ministère tout occupé de dispositions de guerre & de mesures de défense, paroïtroient annoncer quelque dessein formé; néanmoins on déclare à la Cour qu'on n'y est nullement dans l'intention de renoncer à la neutralité, à moins d'y être forcé par une attaque de la part des Anglois, dont une Escadre vient de tems en tems faire ses apparitions vers l'un ou l'autre Port des
deux

deux Royaumes. On est enclin à les soupçonner de volonté finistre, d'autant plus que tous ceux de cette Nation qui étoient établis à *Naples*, en sont partis par ordre de leur Cour. Si ce soupçon n'est pas fondé, il en est toujours, conséquemment à tel ordre, que la Cour de Londres regarde celle de *Naples* comme son ennemie, malgré les bons offices que ses Sujets & que ses Vaisseaux en ont reçus jusqu'ici & qu'ils en reçoivent encore, puisqu'on leur permet à la continuë de charger dans les Ports des provisions & des vivres qu'ils conduisent à *Gibraltar*. Circonstance qui manifeste qu'une rupture arrivant avec eux, ce ne sera pas cette Cour qui rompra la première.

GENES. Quant à cet Etat, s'il garde sa neutralité, ce sera avec douleur. L'occupation prochaine en apparence de son Port de *Savone* & de ceux de la *Corse* par les Espagnols, pourroit le faire pancher vers leurs ennemis : elle lui tient à cœur ; mais de se déclarer pour les Anglois dans cette conjoncture, à quelles suites la République ne s'exposeroit-elle pas ? Il faudra donc consentir à l'occupation plutôt que de s'y opposer, & c'est le parti sur lequel le Sénat croit devoir se décider, mais en montrant qu'il y est forcé, pour ne pas s'attirer le ressentiment de la Grande-Bretagne par quelque visite désagréable en débarquement de ses troupes. L'Etat a toujours assez de travail vers l'Isle de la *Corse*. Ce pays le met dans des dépenses fort grandes pour y avoir une fois le dessus sur les soulevés ; les affaires y varient. Le mois passé nous les montrâmes à son avantage par la défection du parti de *Paoli* ; elles reprennent aujourd'hui le pied ancien ; c'est-à-dire, qu'elles se raniment du côté des mécon-

tens. Rassemblés en nombre, ils assiègent le Fort de la *Brunette* près de la *Bastie*. Il n'en est pas moins vrai que la République gagne des partisans dans l'Île; mais les rebelles se font de leur côté de grands protecteurs au-dehors, puisqu'ils ont une marine, des troupes, de l'artillerie & des munitions : ils s'avancent vers *Capraja* pour y faire un coup de main; & d'autre part les Genoïis en font autant vers le Château de *Corti*, afin de s'en emparer. Les affaires sont dès-lors différentes de ce qu'on les a cru, & toujours dans le trouble. Une demie-Galère est en perte pour les Corsés rebelles : elle a fait naufrage au mois de Mars à sept miles des Côtes de l'Île; & de 80 hommes à bord de ce Bâtiment, 55 ont été submergés : les vingt-cinq autres ont eu le bonheur de se sauver à terre dans une Felouque qui suivoit.

T O S C A N E. Le Port franc de *Livourne* donne de la facilité aux Anglois pour approvisionner *Gibraltar*. Dans tout le mois de Mars & le commencement d'Avril, on y a vû de leurs Frégates & autres Navires charger des munitions & des provisions pour cette Place, dépôt général des vivres pour les Escadres Angloises dans la *Méditerranée*.

La Régence du Grand Duché, qui s'étudie à tout ménager pour sa tranquillité dans les circonstances présentes, a expédié quatre mille sequins au Bey d'Alger pour indemniser quelques particuliers de cet Etat Barbaresque de certains effets qui leur ont été pris à bord d'un Vaisseau Toscan, par l'Equipage d'un Navire Espagnol.

De la Cour de *Turin*, on n'a rien à ajouter ce mois-ci à ce qui en a été rapporté le mois dernier. Mr. Georges Pitt y est depuis le 6.

Mars

Mars fort accueilli en sa qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne. Les autres Cours d'*Italie* sont stériles en nouvelles : tout y est dans la tranquillité. *Rome* nous annonce des Bénédictions, & que sur des représentations de l'Archevêque de Prague de la nécessité de rebâtir son Eglise Métropolitaine ; & de la diminution des revenus de la Menſe Archiépiscopale occasionnée par la guerre présente ; le Pape lui a assigné trois mille écus de pension à prendre sur la caisse du Sel ; que la Congrégation de la Propagande lui donne aussi de bons secours ; & qu'il a été aussi assigné trois mille écus pour des raisons pareilles à l'Evêque de *Leitmeritz*, ensuite d'instances de la Cour de Vienne.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans le N O R D , depuis le mois dernier.

RUSSIE. Dès sa jeunesse, on l'a remarqué, le Duc de Holstein-Gottorp, à présent Empereur, a eu pour le Roi de Prusse une considération particulière ; & l'on en inféroit qu'au cas de mort de l'Impératrice qui l'a appelé à son Trône, il ne seroit pas long-tems sans lui en donner des marques. D'abord une suspension d'armes entre ses troupes & celles de ce Prince ont réalisé ce qui étoit pressenti des actions futures du commencement de son regne. Cet armistice d'abord suivi du rapel du Corps Rusſen qui étoit dans le Comté de *Glatz*, d'où il est

revenu en Pologne, va être suivi de la paix avec la Prusse, si les choses n'ont pas été peut-être trop précipitées dans cette union du Czar avec Sa Maj. Prussienne : & cette paix alors faite, ne seroit-elle pas aussi suivie d'une déclaration de guerre, si pas proprement contre l'Impératrice-Reine & ses Alliés, du moins, comme on en parle, d'un secours en troupes à joindre à celles qui sont armées contre cette Souveraine ? Enfin il ne doit rien manquer entre les deux Monarques de tout ce qui peut cimenter leur parfaite union. Il n'y a pas jusques aux faits de peu de conséquence qui ne montrent, du côté de l'Empereur, combien il est porté d'affection pour le Roi qu'il estime & qu'il chérit. Il a ordonné que les Soldats de sa garde fussent désormais habillés à la Prussienne, & cet ordre devra s'étendre à tous les autres Corps de ses Armées. Il porte actuellement au doigt le portrait de ce Prince bien-aimé, monté en forme de bague & entouré d'une simple semence de diamans avec cette devise en cordon, *C'est l'amitié qui en fait le prix.*

Le *Danemarck* se ressentira, dans ces circonstances, de la puissance que le nouvel Empereur se voit en main. De même le Roi de Prusse qui a décoché ses traits en Saxe contre le Comte de Bruhl Ministre du Roi de Pologne, le Czar en veut singulièrement au Comte de Bernsdorff, Ministre de Sa Maj. Danoise, qu'il regarde comme le premier mobile des propositions refusées par la sœur Impératrice par rapport au *Holstein*. Le Ministre de Coppenhague à Petersbourg s'attend à se voir rappelé sans prendre congé : lui, comme ceux de Vienne, de Versailles & de Stockholm, quoi qu'ayant communiqué au
Grand

Grand Chancelier leurs nouvelles Lettres de créance, n'en ont pas néanmoins trouvé jusqu'à présent le moyen d'avoir leurs premières audiences de l'Empereur. On les remet d'une semaine à l'autre. « Pour les Ministres de Vienne & « de Versailles (dit une Lettre de Petersbourg) « on en comprend facilement la raison. Par la « Déclaration que notre Empereur a fait remettre « à leurs Cours, il est comme démontré « qu'il leur laissera continuer la guerre à leur « volonté, & que sans les consulter il fera sa « paix séparée avec le Roi de Prusse. Il est clair « d'ailleurs par la contre-déclaration de la France « (nous l'avons rapportée) & par une autre « semblable donnée par l'Impératrice-Reine, « que ces deux Puissances regardent les accords « secrets de cette paix séparée comme une vraie « défection, dont on avoue, ici même, qu'elles « ont assez sujet de se plaindre. Mais notre Em- « pereur, qui a eu soin de ne notifier ses intentions qu'après les avoir effectuées en bonne « partie, puisque sa déclaration est postérieure « à ses démonstrations d'amitié pour le Roi de « Prusse, gagne du tems en différant de donner « audience aux deux Ambassadeurs de Vienne & « de Versailles. Il n'est pas disposé à recevoir « soit reproches, soit remontrances de la part « de ces Cours. Quant au Ministre ordinaire de la « Suede, les choses peuvent être prises sur un « autre ton : il n'a pas justement la même cause « que les deux autres de s'inquiéter d'une audience à obtenir. Celui qui est venu de Stockholm en dernier lieu, & qui est le Comte de Duben, pour complimenter Sa Maj. Czarienne sur son avènement au Trône, en a eu d'abord les audiences, & même il a été admis à sa

33 table; honneur que le Czar fait assez fréquen-
 33 ment à Mr. Keith, Négociateur réfidant du
 33 Roi d'Angleterre, & même d'aller dîner chez
 33 lui. La Cour de Suede, à qui la guerre est
 33 onéreuse, fans qu'elle en profite, ne paroît
 33 pas tant formalifée que celles de Vienne &
 33 de Versailles des attentions de l'Empereur pour
 33 le Roi de Pruffe. Le changement de fiftème
 33 du Souverain des Rufles la portera vraisembla-
 33 blement à un accommodement avec celle de
 33 Berlin. Un cas le fait toucher, & le voici.
 33 Wifnar, Capitale du *Mecklembourg*, Ville au-
 33 trefois anféatique, mais à la Suede par le Traité
 33 de Fontainebleau, avoit été taxée par un deta-
 33 chement Pruffien à 50000 écus, & le payement
 33 alloit s'en faire lorsque le Magistrat a reçu une
 33 Lettre du Prince de Wirtemberg, qui comman-
 33 de les Pruffiens dans cette partie, portant que
 33 le Roi son Maître a fait remise à la Ville de
 33 cette fomme; ce qui déclare une réconcilia-
 33 tion prochaine. Aufli le Duc de Mecklem-
 33 bourg témoigne fes allarmes de la concilia-
 33 tion prévûe de la Suede avec la Pruffe: elle
 33 le priveroit des feuls défenseurs qu'il eut contre
 33 les dévastations Pruffiennes dans son pays.
 33 Dans cette circonftance il s'adresse à notre
 33 Monarque; il le prie, en qualité de Médiateur,
 33 d'engager le Roi de Pruffe à faire cesser les
 33 calamités que souffre son pays depuis plu-
 33 sieurs années. „

Après cette Lettre reçûe nous en recevons une
 autre annonçant l'armistice entre les Suedois &
 les Pruffiens, signé le 10. Avril.

Cependant la restitution de la partie de la Po-
 meranie Pruffienne, occupée par les troupes Ruf-
 les & par les Pruffiennes ne s'effectuë pas encore;

les

Les Russes y laissent faire des levées d'hommes aux Officiers Prussiens. Leurs Généraux ont même l'ordre de ne plus se mêler dans le Gouvernement civil de ces pays, & le Czar doit avoir déclaré que son Couronnement, quoique les préparatifs en soient grands, n'aura lieu qu'après la paix faite & publiée avec la Prusse.

En attendant on se dispose à la guerre contre le Danemarck au sujet du *Holstein*, où l'on fait défilér beaucoup de monde pour y former une Armée. On enrôle de gré ou de force tous les Cosaques qui se trouvent dans *Petersbourg*, même ceux qui sont au service des Grands de l'Empire; huit mille Soldats s'assemblent sous *Ora-nienbaum*, & le Czar a été les voir. Il a créé dix-sept Colonels dans ses troupes du *Holstein*: le Prince Georges de *Holstein*, les deux Princes ses fils, & les Généraux de *Schild*, *Bleck* & *Brok-dorff* sont de cette promotion; il vient de casser sa Compagnie des Gardes du Corps qui cou-toit annuellement deux millions de roubles, & il porte à 400 hommes celle des Cadets dont il étoit Chef avant son avènement à la Couronne de Russie. Tous les Maîtres de Police sont aussi cassés dans son Empire, & leurs départemens réunis aux Chancelleries Provinciales. La grande Chancellerie de Police dépend, ainsi que tous les autres Collèges, du Sénat Dirigeant. Il n'y a que Mr. *Dinow* qui, comme on l'a marqué, est Lieutenant-Général de Police à *Moscou*. Les Domaines du Clergé passent à ceux de la Couronne, on pourroit par des pensions à la subsistance des Ecclésiastiques, & plusieurs autres innovations font assez entrevoir que le nouveau Souverain porte ses vûes à rendre ses Etats principalement militaires, imitant en ceci beaucoup
le

le Roi de Prusse. Tous les illustres exilés des deux précédens regnes reviennent du fond de la *Siberie*, & sont favorablement reçus à la Cour.

DANNEMARC. Le Roi, qui a une bonne Marine & une Armée en bon état, arme cependant de plus en plus, sur l'apparence d'une guerre avec Pierre III. Empereur de Russie, pour le *Holstein*. L'Armée de Sa Majesté sera dans le courant de ce mois de Mai à près de 50000 Combattans, commandée par le Comte de Saint Germain, qui du service de France a passé, comme on le sçait, à celui de cette Couronne. Une partie de cette Armée campe déjà aux portes de *Lubeck*, qui en craint beaucoup pour sa liberté. *Hambourg* est dans des mêmes allarmes, quoique les troupes Danoises qui se trouvent dans le voisinage de cette Ville anseatique comme dans le voisinage de la premiere, y gardent encore la neutralité & la tranquillité la plus parfaite. On prend toutes précautions dans ces deux Villes contre l'entrée des troupes de l'une ou de l'autre des deux Puissances qui se broüillent : les gardes, les patrouilles y sont sur le qui-vive : les remparts y ont force d'artillerie. C'est à *Segeberg* & *Oldeslohe* que campe depuis la fin de Mars le gros des troupes Danoises ; Mr. de Saint-Germain est à *Mori* à un quart de lieue de *Lubeck* avec le Quartier-Général. Les Russes s'approchent du *Holstein*, & leur Armée y sera commandée par le Général de Romanzow ; ainsi ils vont changer d'ennemis, s'il ne se présente pas dans peu des tempéramens entre les Danois & eux, qui arrêteront leurs armes. Toutes les forces de terre du Roi, Infanterie & Cavalerie, vont dès maintenant à près de 80000 hommes, sans compter les Milicés. Et sa Marine est comptée à près de

30 Vaisseaux & Frégates. Un Edit de Sa Majesté donne pardon aux déserteurs, en se représentant sous leurs Drapeaux; un autre défend jusqu'au premier Juillet prochain la sortie du *Holsfein* d'aucunes chairs fumées, salées ou non salées, du beurre & du fromage. Nous ne faisons que rapporter ici en gros les dispositions faites pour entrer en guerre avec la Russie. On les détaillera mieux un autre mois si elles ne cessent point.

SUEDE. La défection du Czar occasionne celle du Roi. Il ne veut plus de guerre. Son armistice avec le Roi de Prusse a eu lieu : il a été signé à *Ribnitz* dans le Mecklembourg. Ainsi tout change vers le *Nord* quant à la guerre d'Allemagne, & une nouvelle paroît s'y élever entre la Russie & le Dannemarck, dans laquelle la Suede ne prendra aucune part. La question dans les Etats s'il convenoit de continuer la guerre, comme partie garante du Traité de Westphalie, ou de la cesser, n'en est donc plus une. La Cour & tous les Ordres de l'Etat se sont accordés à penser que le parti qu'a pris la Russie decidoit de celui que la Suede devoit préférer. Depuis lors on ne sçait à *Stockholm* quel meilleur accueil faire au Comte de Buttrulin Russe, depuis qu'il est arrivé dans cette Capitale, parce qu'on en fait autant à Petersbourg à Mr. de Duben, Envoyé Extraordinaire du Roi auprès du Czar, pour le complimenter sur son avènement au Trône de Russie.

La POLOGNE va se voir libre des Russes. Le Comte de Bruhl, Grand Echançon de cette Couronne, va à *Petersbourg* complimenter le nouveau Czar. Il n'y a d'ailleurs rien de remarquable à rapporter de la Cour de *Varsovie*, où
le

le fils du Roi, Duc de Courlande, se trouve rendu, arrivé de *Miriau*.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

S I L E S I E. S A X E.

CE n'est plus que dans ces deux pays, *Saxe* & *Silefie*, mais sur-tout dans le second, que les Armées de l'Impératrice-Reine & du Roi de Prusse agiront principalement dans cette septième campagne. La défection des Russes y fait rassembler les forces de ces deux Puissances, qui s'y préparent : tout s'y dispose. Les Généraux de part & d'autre sont déjà rendus à leurs Commandemens divers. Les troupes marchent, toutes sorties de leurs quartiers d'hiver & de cantonnement ; & ce sera en *Silefie*, où se retrouve le Général de Laudohn, que les premiers & les plus grands coups se donneront. Le Maréchal de Daun y commandera, & conjointement sous lui Mr. de Laudohn pour faire des sièges. Le changement de système de la Cour de Peterbourg en a apporté au plan de guerre des Armées Impériales, dont le point de vûë est le recouvrement des Principautés de la *Silefie*. La *Saxe* & la *Lusace* n'auront de monde de ces Armées qu'autant qu'il en sera de besoin pour seconder l'Armée d'Empire, commandée par le Maréchal de Serbelloni : ce Général doit agir contre ce que la Prusse y laissera de ses forces aux ordres du Prince Henri, ou d'un autre Général. Car, outre 30 mille hommes, dont les Armées de l'Impératrice

L'Impératrice-Reine sont déjà augmentées pour cette campagne, il se fait une levée avec succès de 30 mille autres dans ses Etats; & 20 mille encore doivent être pris à sa solde de divers Princes de l'Empire. Les Hongrois, les Croates, les Esclavons & gens des autres Provinces du Royaume de Hongrie, reviennent en foule pour combattre de nouveau sous les Etendarts de leur auguste Souveraine, déclarant vouloir tout sacrifier pour son honneur & ses intérêts : ils ne témoignent que plus de zèle pour l'aider à pousser vigoureusement la guerre, depuis la défection des Russes, dont les 20 mille hommes, partis le 24. Mars, y sont actuellement remplacés par l'élite des troupes Autrichiennes.

Lorsque ce Corps Russe, commandé par le Général de Czernichew, quitta ses quartiers d'hiver dans le Comté de *Glatz* pour repasser en Pologne, les troupes de l'Impératrice ont été trois jours & trois nuits sous les armes, leur ont fait honneur, & leur ont laissé tirer leur subsistance des magasins Autrichiens jusqu'à *Striegau*; égard qui ne leur étoit pas dû. De *Striegau* ils ont eu les magasins ouverts du Roi de Prusse dans le reste de la Silésie, & cela leur étoit bien dû puisqu'ils se portent à le servir. Cependant les deux Cours de *Vienne* & de *Versailles* n'en restent que dans une meilleure union qui empêchera le Roi du Prusse de tirer de grands avantages de la sienne avec la Russie. Quels ont été ceux que la première de ces Cours en a tirés, & quand en a-t-elle tirés? Que l'on consulte les guerres passées, & que l'on voie dans celle-ci de quels progrès ont été suivies du côté des Russes les Batailles qu'ils ont gagnées au *Pillau* & à *Cunnersdorff*. Le Prince qui est à
présent

présent à leur tête peut avoir beaucoup influé sur leur inaction dans ces momens. Mais en même-tems que leur séparation des Armées Autrichiennes oblige la Cour de Vienne à les remplacer, elle resserre aussi ses ressources du côté des fonds. Cet événement éloigne à la vérité la paix, & rend assez difficile l'obtention de nouveaux Mois Romains demandés par le Chef suprême de l'Empire à la Diette de *Ratisbonne*, quelques Princes ou Etats éludant le payement de leur quote-part, d'autres mêmes demandant des indemnités pour de prétendus torts soufferts.

Le Roi de Prusse, toujours à *Breslau*, appelle en *Saxe* & en *Silésie* celles de ses troupes aux ordres du Prince de *Wirtemberg*, qui étoient dans le *Mecklembourg*, ni les Russes, ni les Suédois ne l'arrêtant plus dans ce pays, non plus qu'en *Pomeranie*. En attendant l'ouverture en forme de la campagne en *Silésie*, les mouvemens se font dans tous les Corps; la petite guerre se continué par des Partis de l'une & de l'autre Armée qui s'enlèvent des Soldats & des provisions. Le Quartier-Général de celle du Général de *Laudohn* reste à *Waldembourg* jusqu'à l'arrivée du Maréchal de *Daun*: il y vient journellement des renforts pour la porter à près de cent mille hommes, par les Corps de différens Généraux qui s'y rendent. Le Maréchal de *Serbelloni* a fait avancer les troupes de son aile droite jusqu'à *Ronnebourg*, *Krimitschau* & aux environs de *Glauchau* sur la *Zwickauer-Mulda*. Son Quartier-Général mis à *Saalfeld* en fut transporté le 16. Avril à *Neustadt* sur l'*Orla*, & Son Excellence s'étoit rendu le 14. à *Dresde*. Tout est en mouvement & tout se dispose à une nouvelle campagne sanglante, tant du côté des Armées
de

de l'Impératrice-Reine & de l'Empire, que de celle du Roi de Prusse, qui fait établir des magasins considérables près de *Riesa*, où il arrive aussi beaucoup d'artillerie. Ce Prince, comme on l'assure, ne fera demeurer que quinze à seize mille hommes dans la *Saxe*; un gros détachement de l'Armée du Prince Henri son frère, a déjà passé en *Silésie* & un autre s'y rend encore pour grossir son Armée dans cette Province, & tâcher de faire tête à celle de l'Impératrice-Reine, qui, outre les 80 mille hommes dont elle étoit composée l'année dernière, en a reçu déjà 20 mille de la *Saxe*, & 30 mille Nobles Hongrois s'étant offerts d'aller la joindre, viennent encore généreusement la grossir : les opérations vont ainsi commencer.

Autant va-t-il s'en faire dans la *Westphalie*. Les Armées de France & des Alliés s'y rassemblent : le Prince de Soubise est déjà à la tête de celle qu'il commande, ayant son Quartier-Général à *Cassel*, mais le Maréchal d'Etrées ne s'y trouve pas encore. Le Prince de Condé, comme on l'a dit, agira séparément sur le *Bas-Rhin*. Les Princes Ferdinand & Héréditaire de Brunswich en rassemblant leurs troupes, mettent des garnisons plus fortes qu'elles n'étoient dans les Places qu'ils comptent de défendre. Les François font de même. Tout est en mouvement de part & d'autre & sur le qui-vive. On s'observe. On a eu quelques allarmes, mais fausses, à *Francfort* pendant la durée de la Foire ; la nombreuse artillerie qui est dans cette Ville & à ses portes y attendoit les Hannovriens dont on annonçoit les approches. Rien ne s'en est ensuivi ; & jusques à la fin d'Avril nulle tentative de leur part. **Aucuns coups donnés.** Le principal à remarquer du côté

côté des François depuis ce qui en a été marqué le mois passé, vient de Mr. de Cambford. S'étant porté, dans les premiers jours d'Avril à *Dulmen*, il y a fait prisonniers 400 hommes qui étoient en quartiers dans cette Villé. Les Alliés avertis de sa marche avoient bien détaché de ce côté-là trois Bataillons de Grenadiers Hannovriens & tous les Hussars noirs & jaunes, mais ils ne firent que s'arrêter entre *Cœsfeld* & *Dulmen*, sans avoir pû prévenir ni empêcher le coup de Mr. de Cambford, qui les avoit gagnés de vitesse. Le Prince Héréditaire campoit le 18. Avril à *Umma*; conséquemment un gros Corps d'Infanterie & de Cavalerie Françoisé a marché le même jour en avant; & tous les Dragons des mêmes troupes, tant de *Wesel* que d'autres quartiers qui formoient le Cordon sur le *Rhin*, se sont aussi mis en marche pour former une barrière devant les Alliés. Ces marches annoncent les opérations prochaines. Un autre mois, il pourra s'en présenter des événemens à rapporter. Nous pensons qu'il suffit pour celui-ci de marquer succinctement ce qui y prépare, & c'est à quoi nous nous bornons.

Les Cours d'*Allemagne* n'offrent rien de remarquable pour l'étranger. La guerre qui les occupe, absorbe tout. Celle de Vienne, outre les troupes qu'elle a levées & qu'elle leve pour tenir pendant sa durée ses Armées sur le pied le plus respectable, a résolu encore de former dans la *Transilvanie* un Corps de Milice nationale sur le pied d'autres qu'on a levés en *Croatie* & en *Esclavonie* avec succès, & qui ont rendu jusqu'à présent des services bien signalés. Cette Milice composera sept Régimens, dont cinq d'Infanterie, un de Dragons & un de Cavalerie légère, formant ensemble quinze mille hommes. Le

Général

Général de Buccow doit se rendre incessamment à *Hermanstadt* pour mettre la main à l'exécution de ce projet.

La Sérénissime Archiduchesse Infante, Epouse de Son Altesse Royale l'Archiduc Joseph, est accouchée heureusement d'une Princesse le 20. Mars, pleine de vie & de santé. Le lendemain la Princesse nouvellement née reçut le Baptême des mains de Mr. Borromeo, Nonce du Pape, assisté de dix Evêques, en présence de l'Empereur, de l'Impératrice, des Archiducs, des Archiduchesses, des Cardinaux de Migazzi Archevêque de Vienne, & de Hutten Evêque & Prince de Spire, & de toute la Cour. Elle a été nommée Thérèse - Elisabeth - Philippine - Louïse - Joseph-Jeane. Ses Parrains sont l'Empereur, le Roi d'Espagne représenté par l'Archiduc Ferdinand, & l'Infant Duc de Parme, de Plaisance & de Guastalla représenté par l'Archiduc Leopold. Ses Mairaines l'Impératrice & la Reine Douïairière d'Espagne représentée par l'Archiduchesse Marie-Anne. L'Archiduchesse mère se porte on ne peut mieux pour son état.

*Naissance
d'une Ar-
chiduchesse.*

L'Impératrice a conféré au Comte Emeric d'Estershafy, Général-Major, le Régiment de Hussars, vacant par la mort du Prince de ce nom.

ON nous prie d'anoncer dans ce Journal, que l'Admodiation de la Terre & Seigneurie *du Boisrond*, située dans le Duché de Luxembourg, dans l'un des meilleurs & des plus agréables emplacements, à deux petites lieues d'Arton, est à affermer dès maintenant : il y a une très-belle,

belle maison pour l'Admodiateur, avec toutes les commodités pour nourrir & loger du bétail de toutes espèces ; des fourrages considérables tout à portée, trois Charuës de labour, le canon de plusieurs Fermes, Moulins, &c. des Dîmes, Cens ; Rentes Seigneuriales, Amendes champêtres & de Bois, sur quatorze Finages qui en dépendent ; de tout quoi on pourra prendre plus exacte connoissance chez le Sieur Perle, Directeur de la Poste d'Arlon, qui a en mains le détail de tous les Droits qui en dépendent, & qui pourra recevoir les mises.

Autre Avis.

Il y a dans le Château de *Guirche*, pays de Luxembourg, tous les Grains de la récolte de l'année dernière & partie de celle de 1760 à vendre, à vingt sols le bichet, & à neuf sols celui d'Avoine ; le tout mesure d'Arton & argent comptant.

A V I S.

Le Sr. Claude Nicolas à Nancy, qui a ci-devant distribué les Clefs du Cabinet, étant mort, on a trouvé à propos de les envoyer présentement au Sr. Georges Henry, père, Marchand Libraire à Nancy. Ceux qui veulent continuer à se procurer ce Journal, sont priés de s'adresser à cet effet audit Sr. George Henry.

Nous avons de l'Académie de Metz des Questions sur l'Agriculture, dont on fera usage le mois prochain.

E I N.